

# Plan de gestion du site de BEG AN FRY Commune de Guimaëc (29)

- État initial
- Objectifs
- Plan d'actions



# Sommaire

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>1 BILAN PATRIMONIAL.....</b>	<b>6</b>
1.1 INVENTAIRES – PROTECTIONS.....	6
1.2 CONNAISSANCES NATURALISTES.....	7
1.3 MILIEU PHYSIQUE : TOPOGRAPHIE ET GÉOLOGIE.....	7
1.4 PAYSAGES.....	8
1.5 LES FORMATIONS VÉGÉTALES.....	10
1.6 FLORE.....	22
1.7 FAUNE.....	26
1.8 CONTEXTE HUMAIN.....	32
<b>2 SYNTHÈSE DES ENJEUX.....</b>	<b>40</b>
<b>3 ACTIONS À MENER.....</b>	<b>41</b>
3.1 PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	41
3.2 MODALITÉS DE SUIVIS.....	47
<b>4 CONCLUSION.....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>50</b>
ANNEXE N°1 : BIBLIOGRAPHIE.....	51
ANNEXE N°2 : FICHE MÉTHODOLOGIQUE PAR ETUDE SCIENTIFIQUE.....	53
ANNEXE N°3 : FICHE SUIVI DES ESPÈCES CIBLES.....	55
ANNEXE N°4 : CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES INVASIVES.....	56
ANNEXE N°5 : TOPONYMIE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE.....	58

## PRÉAMBULE

Le Conservatoire du littoral intervient sur le site de Beg an Fry, situé sur la commune de Guimaëc dans le Finistère. Ce site fait l'objet d'un Plan Initial de Protection et d'Aménagement (PIPA) établi en 2006 (CERESA), qui a permis de définir les grandes orientations de préservation et de gestion de son patrimoine écologique et paysager.

L'objet de la présente mission est d'actualiser ce PIPA, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels. Cette mission porte donc sur :

- l'établissement d'**un bilan patrimonial synthétique**, dégagant les intérêts majeurs du site, son évolution depuis 2006 et ses principaux enjeux ;
- la validation (avec les partenaires) **des objectifs et des orientations stratégiques**, en s'appuyant sur les orientations d'ores et déjà actées et en tenant compte de « l'esprit des lieux » ;
- l'élaboration d'**un plan opérationnel**, définissant les aménagements et actions de gestion à mettre en œuvre (sur une dizaine d'années) et leur évaluation financière ;
- la définition d'**un cadre de suivi et d'évaluation de la gestion proposée**.

Ce travail prend la forme d'un plan de gestion synthétique privilégiant les éléments visuels, pour une lecture aisée et opérationnelle au quotidien. Il met en évidence les évolutions qui ont eu lieu depuis 2006. Certaines parties sont alors réduites et se rapportent au précédent plan afin de limiter les répétitions.

## PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le périmètre d'étude correspond au périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral et s'étend sur l'ensemble de la frange littorale de la commune de Guimaëc.

Situé entre 2 et 5 km du bourg de Guimaëc, il est accessible par la route littorale en direction de Saint-Jean-du-Doigt ou de Locquirec.

Ce périmètre porte sur 140 ha, dont 28 ha (20 %) ont été acquis, ce qui représente une surface de près de 30 % supplémentaire par rapport à l'étude précédente de 2006.

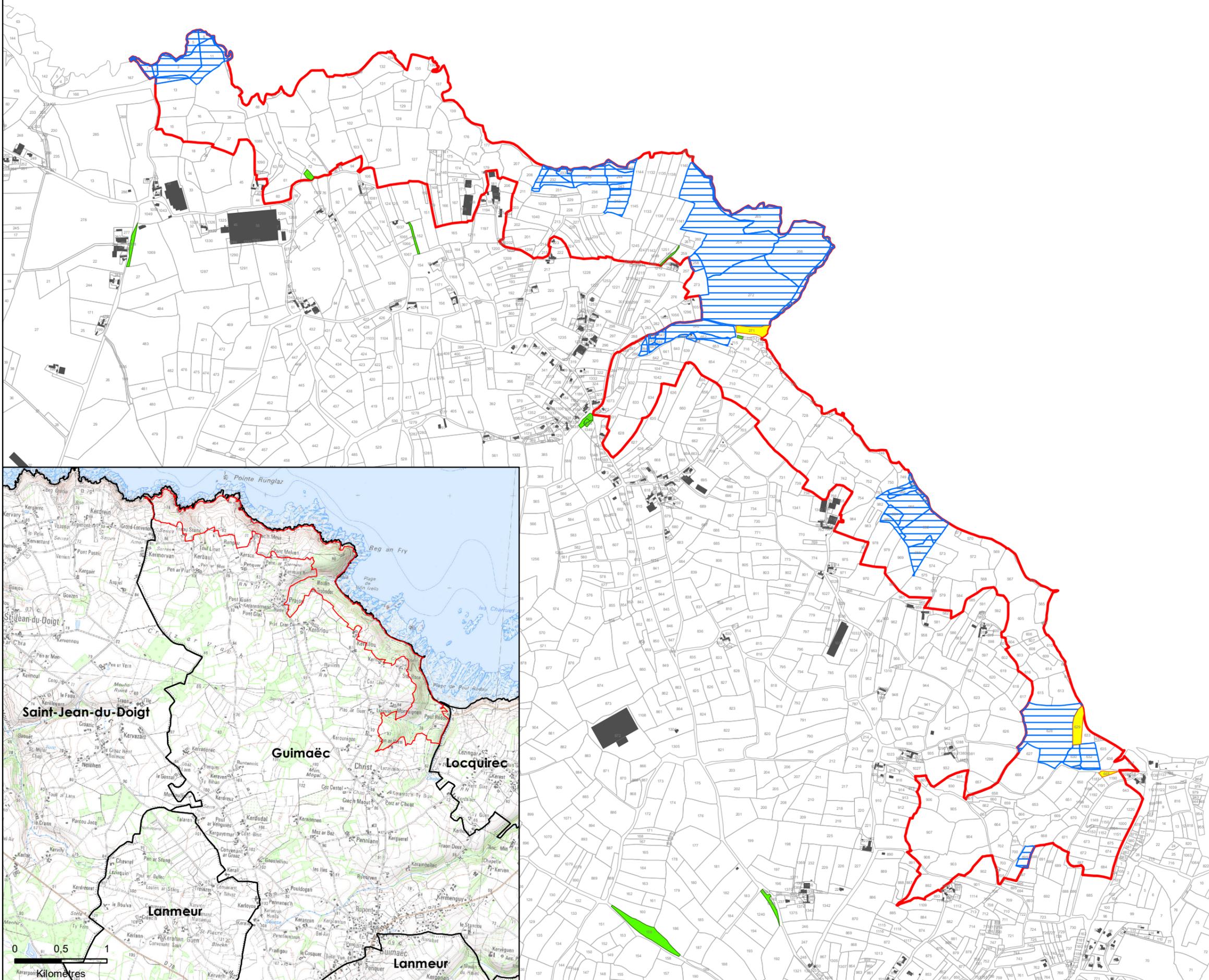
Une extension d'au moins 1 ha est également prévue et validée par la commune dans la vallée de Trobodec à des fins de stationnement et de gestion du troupeau communal (réunion n°1/échange).

Par ailleurs, le Département est propriétaire de quelques parcelles en lien avec sa politique des ENS et du patrimoine historique de la Seconde Guerre Mondiale (0,66 ha, 0,5 % du site).

Enfin, la commune est également propriétaire de près d'un hectare au sein de ce périmètre. L'une de ces parcelles abrite la chapelle de Saint-Pol.

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry**PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**

-  Périimètre d'étude
-  Parcelle cadastrale
-  Bâti
-  Propriétés du Conservatoire du littoral
-  Propriétés du Département du Finistère
-  Propriétés communales



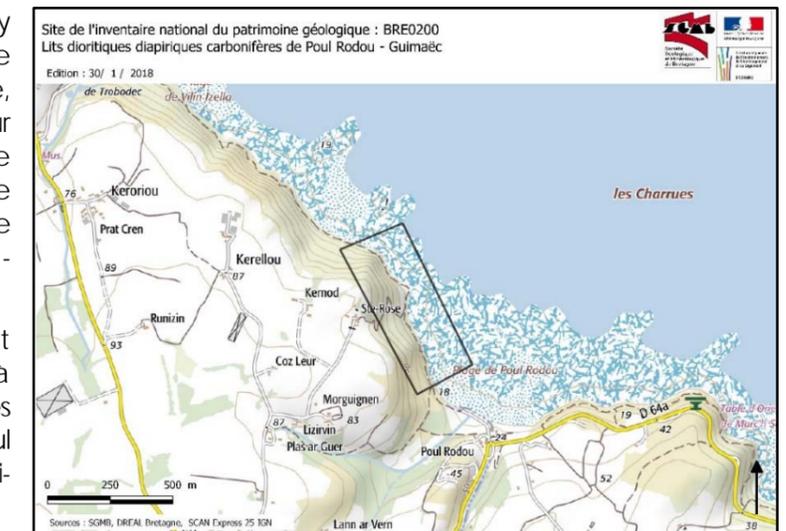
## 1 BILAN PATRIMONIAL

### 1.1 INVENTAIRES – PROTECTIONS

#### • INVENTAIRES

En premier lieu, le site de Beg an Fry est concerné par une zone naturelle d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sur la quasi-intégralité de sa frange littorale. Il s'agit de la ZNIEFF de type I – n° 530015115, « Côte rocheuse de Saint-Jean-du-Doigt - Beg an Fry ».

En second lieu, un site d'intérêt géologique a été identifié, à savoir les « lits dioritiques diapiriques carbonifères de Poul Rodou » (cf. extrait de carte ci-contre).



#### • PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

La pointe de Beg an Fry elle-même est en site inscrit : protection instituée par arrêté ministériel en date du 28 février 1964 sur 14 ha (parcelles n° 264 à 272). Aucune autre protection réglementaire visant la biodiversité ou les sites et paysages n'a été recensée (source : BDD Carmen).

La commune de Guimaëc est concernée par un PLUi-H approuvé par délibération du Conseil de communauté le 10 février 2020 :

- Dans le PADD de ce PLUi-H, Beg an Fry constitue un élément de la trame verte et bleue, inclus dans un réservoir de biodiversité identifié le long du littoral (sous-trame des landes, pelouses et tourbières). En outre, le site est associé à un corridor forestier et à des corridors de zones humides.
- Le zonage classe la majorité du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral en zone naturelle à protéger strictement (zone NS « espaces remarquables » du littoral) ou en zone naturelle à préserver (zone N). Une partie minoritaire correspond à des zones agricoles, à des habitats isolés en milieu agricole ou naturel ou encore à des zones humides. Pour mémoire, il est possible de rappeler qu'en espace remarquable au titre de la loi littoral, seuls des aménagements légers notamment liés à leur ouverture au public sont autorisés.
- Enfin, le plan de zonage identifie un espace boisé classé en amont du moulin de Trobodec (classement en EBC interdisant tout changement d'affectation du sol) et de nombreux éléments paysagers, principalement linéaires, à préserver.

## 1.2 CONNAISSANCES NATURALISTES

Le site fait régulièrement l'objet de suivis naturalistes et a donné lieu à un Plan Initial de Protection et d'Aménagement établi par le CERESA, en 2006.

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), par le biais de ses inventaires permanents sur la flore du Massif armoricain, assure la mise à jour annuelle des stations d'espèces d'intérêt patrimonial.

Enfin, Bretagne vivante enrichit régulièrement des bases de données concernant l'avifaune.

### Synthèse du niveau des connaissances naturalistes

Niveau de connaissance	Études	Niveau de connaissance
Habitat	Cartographie 2006	Bon
Botanique	Données régulières ciblant les espèces d'intérêt patrimonial	Partiel
Mammalogique	Données ponctuelles	Faible
Ornithologique	Données plus ou moins régulières ciblant les espèces d'intérêt patrimonial	Partiel
Herpétologique	Aucune donnée	Nul
Entomofaune	Aucune donnée	Nul

## 1.3 MILIEU PHYSIQUE : TOPOGRAPHIE ET GÉOLOGIE

Pour rappel (PIPA, 2006), le site est principalement marqué par la présence d'imposantes falaises qui surplombent un estran relativement étroit. La pointe de Beg an Fry culmine à près de 80 m au-dessus de la mer, ce qui en fait l'une des plus hautes falaises du Finistère nord.

Des vallons débouchant sur l'espace marin créent des coupures dans la continuité de la falaise. Si le vallon de Trobodec est relativement étroit, celui de Poul Rodou présente une physionomie plus évasée et ouverte sur la mer. Ces vallons sont traversés par deux petits cours d'eau qui prennent leur source à l'amont du site (petits fleuves côtiers).

À noter que de nombreuses résurgences apparaissent sur les flancs de falaises. Ces dernières sont à l'origine de petites coulées humides superficielles.

Concernant la géologie, le sous-sol est principalement constitué de roches magmatiques (dites intrusives) et hercynienne, formée il y a environ 300 millions d'années. Il s'agit de gabbro dit de Saint-Jean, produit d'un mélange spécifique de différents magmas basiques. Cette assise est recouverte en majeure partie par des limons donnant des sols moyennement profonds, humifères et favorables aux pâtures.

### Synthèse des sols de Beg an Fry

Variable	Valeur dominante	Valeur secondaire
Matériaux	Roches volcaniques (90 %)	Alluvions (10 %)
Texture	Limon sablo-argileux (LSa, 90 %)	Limon argilo-sableux (LAS, 10 %)
Famille	Sols brunifiés (70 %)	Sols présentant un lessivage d'argile (20 %)
Épaisseur	Sols moyennement profonds de 40 à 60 cm d'épaisseur (45 %)	Sols moyennement profonds de 60 à 80 cm d'épaisseur (25 %)

(Source : UMR 1069 SAS INRA - Agrocampus Ouest)

Les affleurements rocheux sont constitués :

- d'intrusions granitiques (granites calco-alcalins rouges) ;
- de tufs d'origine volcanique qui confèrent localement aux sols une composante alcaline favorable à l'implantation d'espèces végétales peu communes.

À l'est, la roche intrusive laisse place à de petites falaises quaternaires plus tendres attaquées par l'érosion marine.

Les vallons sont constitués de formations superficielles argilo-sableuses (limons gris).

## 1.4 PAYSAGES

Les paysages du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral se composent de sept unités paysagères diversifiées (cf. carte ci-après) se répartissant au sein de trois grands ensembles :

- **La côte rocheuse** : on peut y distinguer deux unités paysagères séparées par la pointe de Beg an Fry : à l'ouest, la côte est ouverte sur le paysage marin, alors qu'à l'est, elle est arborée. Pour sa part, la pointe de Beg an Fry forme un véritable promontoire rocheux constituant un intérêt visuel remarquable.
- **Le paysage agricole** : présent sur la partie arrière-littorale, ce paysage est caractérisé par des linéaires arborés et arbustifs, des cultures et des prairies principalement dédiées au pâturage. Deux unités peuvent y être différenciées : la première, à l'ouest, est tournée vers la mer, tandis que la seconde, à l'est, se développe en arrière des falaises arborées et ne possède pas d'ouverture sur le littoral.
- **Les vallons et les falaises boisées** : la vallée de Trobodec, localisée en partie centrale du site, mérite d'être différenciée par son caractère bocager spécifique. À l'est, une unité est constituée d'une alternance de vallons et d'espaces boisés.

Les principaux enjeux qui ressortent de cette analyse paysagère sont liés à :

- la diversité et l'alternance des paysages ;
- la fermeture du paysage associée à la déprise agricole et au développement des friches et du boisement.

**CONTEXTE PAYSAGER**

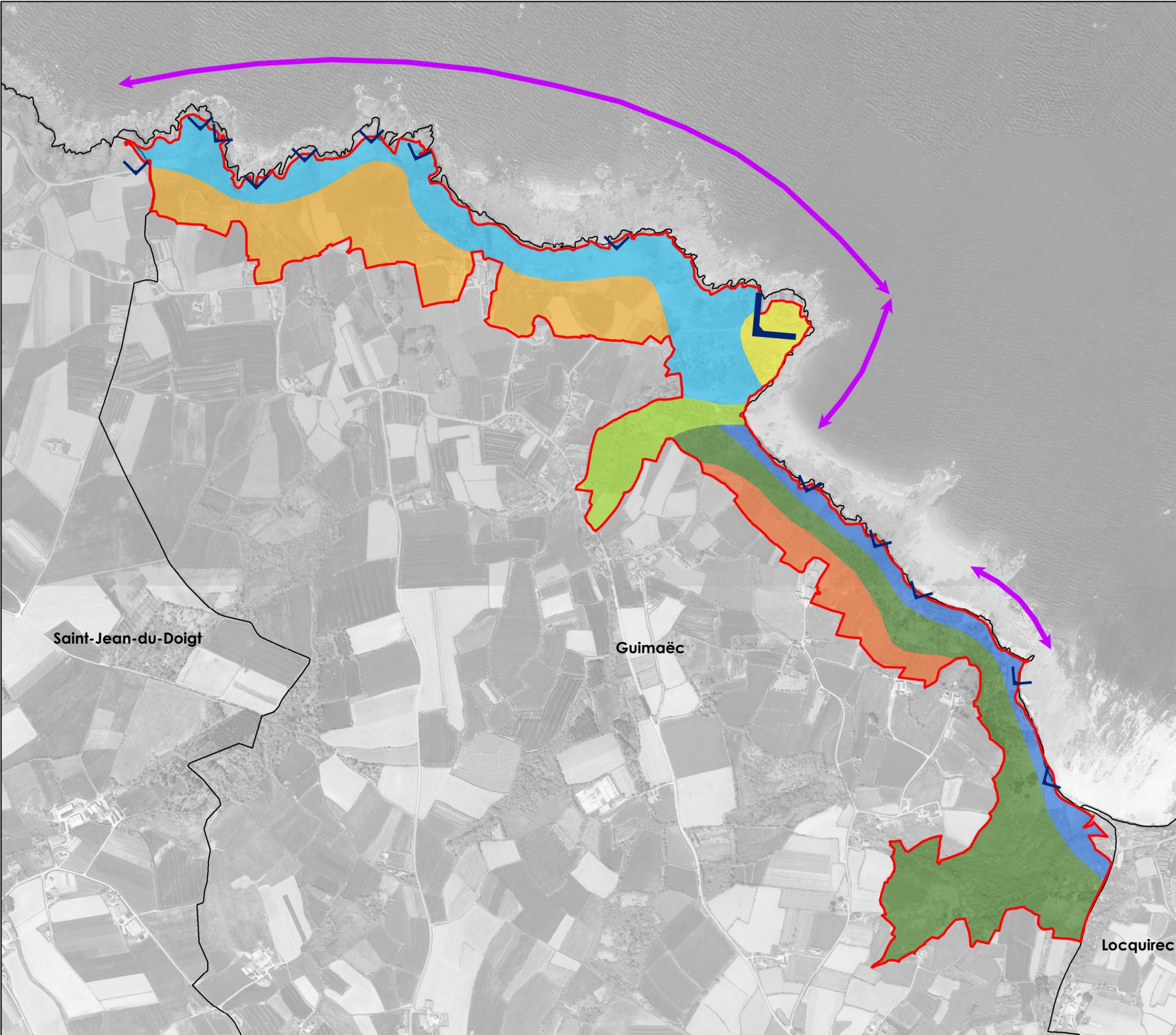
-  Périmètre d'étude
-  Limite de commune

**Les unités paysagères**

-  Côte rocheuse ouverte sur la mer
-  Côte rocheuse arborée
-  Promontoire rocheux
-  Espace agricole avec ouverture sur la mer
-  Espace agricole intérieur
-  Vallons et falaises boisés
-  Vallon bocager

**Le fonctionnement visuel**

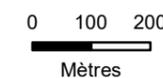
-  Ouvertures visuelles sur la mer
-  Points de vue



Saint-Jean-du-Doigt

Guimaëc

Locquirec



## 1.5 LES FORMATIONS VÉGÉTALES

### 1.5.1 MÉTHODOLOGIE

L'ensemble du site (140 ha) a été parcouru en période favorable à l'identification des espèces, au mois de juin 2019. Deux jours de prospection ont été nécessaires à la réalisation de la cartographie des milieux naturels et semi-naturels (13 et 14 juin).

La cartographie de terrain a été saisie sur les fonds orthophotographiques fournis par le Conservatoire du littoral, au 1/3 000<sup>ème</sup>, en s'appuyant sur la cartographie existante (CERESA, 2006). Elle a été réalisée conformément au cahier des charges d'août 2006 établi par le CBNB. Des relevés phytosociologiques ont été réalisés afin de caractériser les différentes communautés végétales. Le référentiel utilisé pour les noms d'espèces est TAXREF version 12.0, mise en ligne le 23 octobre 2018.

Les données cartographiques ont été saisies en format SIG (.shp) sous QGIS (version 2.14.28) et ont été associées à une base de données (table alpha numérique, format .xls), conformément au cahier des charges CBN - MNHN, déclinaison Bretagne (2014).

### 1.5.2 DESCRIPTION ET ÉTAT DES CONNAISSANCES

Une cinquantaine d'unités de végétations a été identifiée, dont une douzaine se rattachent à des habitats communautaires (Directive 92/43/CEE).

Les grands types de communautés végétales retrouvés sont :

- des landes sèches à bruyère cendrée et à fougère ;
- des pelouses sèches, acidiphiles ou aérohalines : accueillant notamment la majorité des espèces d'intérêt patrimonial connues sur le site ;
- des prairies naturelles ou temporaires, voire des cultures en limite du site ;
- des végétations de zones humides, telles que des cressonnières, des cariçaies et des roselières ;
- des fourrés à ajonc d'Europe et à prunellier, ou à genêt à balai ;
- des boisements de saules, d'érable sycomore, de chênes et de châtaigniers.

Le site est principalement constitué de landes à fougère (21 % du territoire cartographié), de prairies arrière-littorales (12 %) ainsi que de zones de culture, de prairies temporaires et de cultures à ses abords (13 %).

• **LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

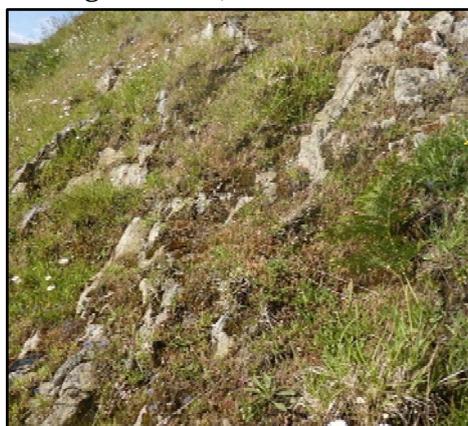
Au total, douze unités d'habitats d'intérêt communautaire ont été identifiées sur le terrain à l'aide de relevés phytosociologiques :

- Les landes sèches (code Eur 28 : 4030) : principalement présentes sur les affleurements rocheux granitiques proéminents ainsi que sur les sols superficiels, aux ruptures de pentes des hauts de falaise. Elles sont caractérisées par la présence des bruyères (*Erica ciliaris* et *E. cinerea*), de la callune (*Calluna vulgaris*) et des ajoncs (*Ulex minor*), et peuvent notamment être accompagnées par de l'avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*). Les surfaces les plus importantes de cet habitat se situent à la pointe de Beg an Fry.



Lande atlantique sèche à bruyère cendrée du *Ulici maritimi* - *Ericetum cinereae*

- Les pelouses sèches (code Eur 28 : 6230) et aérohalines (1230) se retrouvent le long des sentiers littoraux, au droit des affleurements rocheux ainsi que dans les zones de pâturage de bas de versant.
- Quatre types de pelouses peuvent être rencontrés, dont deux sont aérohalines.
- L'une d'elles, présente sur les fronts rocheux plus intérieurs, est constituée d'orpin anglais (*Sedum anglicum*) et de jasione des montagnes (*Jasione montana*), caractéristiques du Dactylido oceanicae - *Sedetum anglici*. Elle est fréquemment rencontrée en faciès piétiné car elle est accompagnée par d'importante proportion de plantains (*Plantago lanceolata* et *P. coronopus*).
- La pelouse aérohaline chasmophytique des fronts de falaises littorales du *Crithmo maritimi* - *Armerion maritimae* s'exprime de manière linéaire le long des côtes. Elle est typiquement formée par la criste marine (*Crithmum maritimum*), l'armérie maritime (*Armeria maritima*) et la carotte à gomme (*Daucus carota* subsp. *gummifer*).



Pelouse aérohaline des fronts rocheux plus intérieurs du *Dactylo oceanica* - *sedetum anglici*



Pelouse aérohaline chasmophytique des fronts de falaises littorales du *Crithmo maritimi* - *Armerion maritimae*



Pelouses littorales à centaurée à fleurs de scille du *Potentillo erectae* - *Centauretum scilloidis*

- Les deux autres types de pelouses sont caractérisés à l'aide, d'un côté, de la petite centaurée fausse-scille (*Centaureum portense*) avec de la porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*) et le lotier commun (*Lotus corniculatus* subsp. *corniculatus*) et de l'autre, par l'avoine de Thore accompagné de l'orchis des bruyères (*Dactylorhiza maculata* subsp. *ericetorum*), ainsi que des espèces liées aux landes.
- Les mégaphorbiaies hygrophiles (code Eur 28 : 6430) correspondent principalement à des formations herbeuses en bordure de cours d'eau. On y retrouve le cas particulier des groupements à grande prêle qui affectionnent les milieux riches en nutriments et en matières organiques, sur des sols argileux. Ces communautés végétales se rencontrent régulièrement tout au long du site, notamment en mosaïque avec des saussaies rivulaires, des formations à osmonde royale ainsi qu'avec des landes à fougère.
- Le bas-marais neutro-alcalin (code Eur 28 : 1290) se situe sur une zone restreinte, au niveau d'une dépression humide de prairie. Il est formé de différentes espèces appartenant à la famille des cypéracées tels que le jonc à fleurs obtuses (*Juncus subnodulosus*), les laïches glauques (*Carex flacca*) et à épis distants (*Carex distans*).
- Les végétations des falaises atlantiques (code Eur 28 : 1230) sont des communautés végétales variées, présentes sur les falaises exposées. Il peut notamment s'agir des pelouses aérohalines précédemment citées, de mégaphorbiaies ainsi que de roselières.



Mégaphorbiaies à *œnanthe safranée* et grande prêle, des suintements de falaise du *Epilobio hirsuti* - *Equisetetum telmateiae*



Roselière perchée front de falaise du *Phragmitetum australis*

• LES HABITATS NON D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les **landes à fougère** constituent l'habitat que l'on rencontre le plus fréquemment. Il s'agit d'une communauté végétale peu diversifiée dominée, comme son nom l'indique, par la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Les **zones humides** sont présentes sous différentes formes. On retrouve notamment des mégaphorbiaies, des cariçaies, des cressonnières ainsi que des prairies humides.

*Prairie inondable pâturée à  
Ranunculo repentis -  
Cynosurion cristati*



*Cariçaie en prairie humide du Caricetum  
vesicariae*



*Cressonnière du Oenanthetum  
crocatae*

Au total, **six types de boisement** sont présents dont cinq sont naturels à semi-naturels.

Les saussaies rivulaires se retrouvent parsemées sur le territoire mais sont davantage présentes, en termes de surface, dans les vallons de Trobodec et de Poul Rodou.

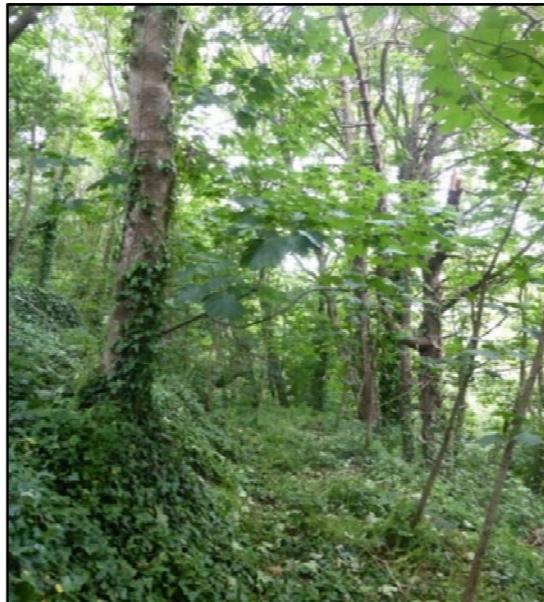
Les boisements de pin sont, quant à eux, localisés à la pointe de Beg an Fry.

Les chênaies - châtaigneraies intérieures ainsi que la chênaie - hêtraie atlantique se retrouvent uniquement dans les deux vallons précédemment cités.

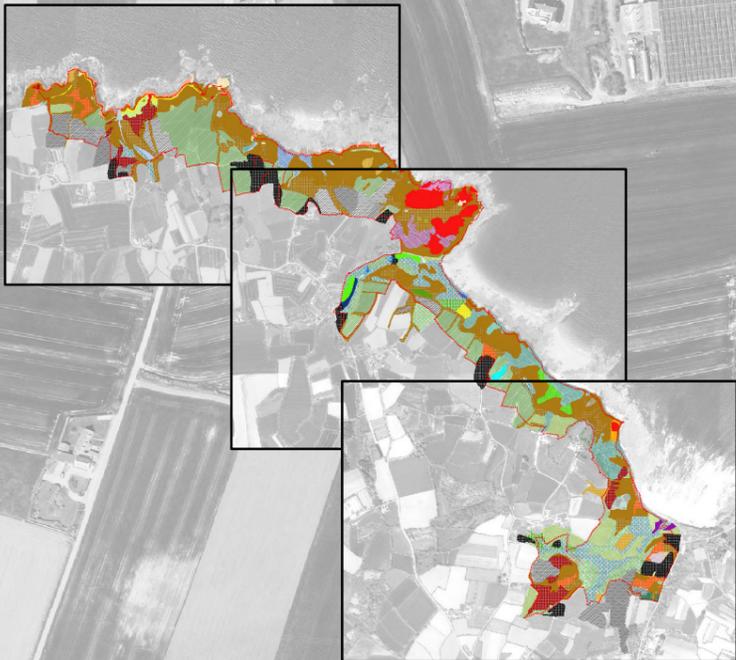
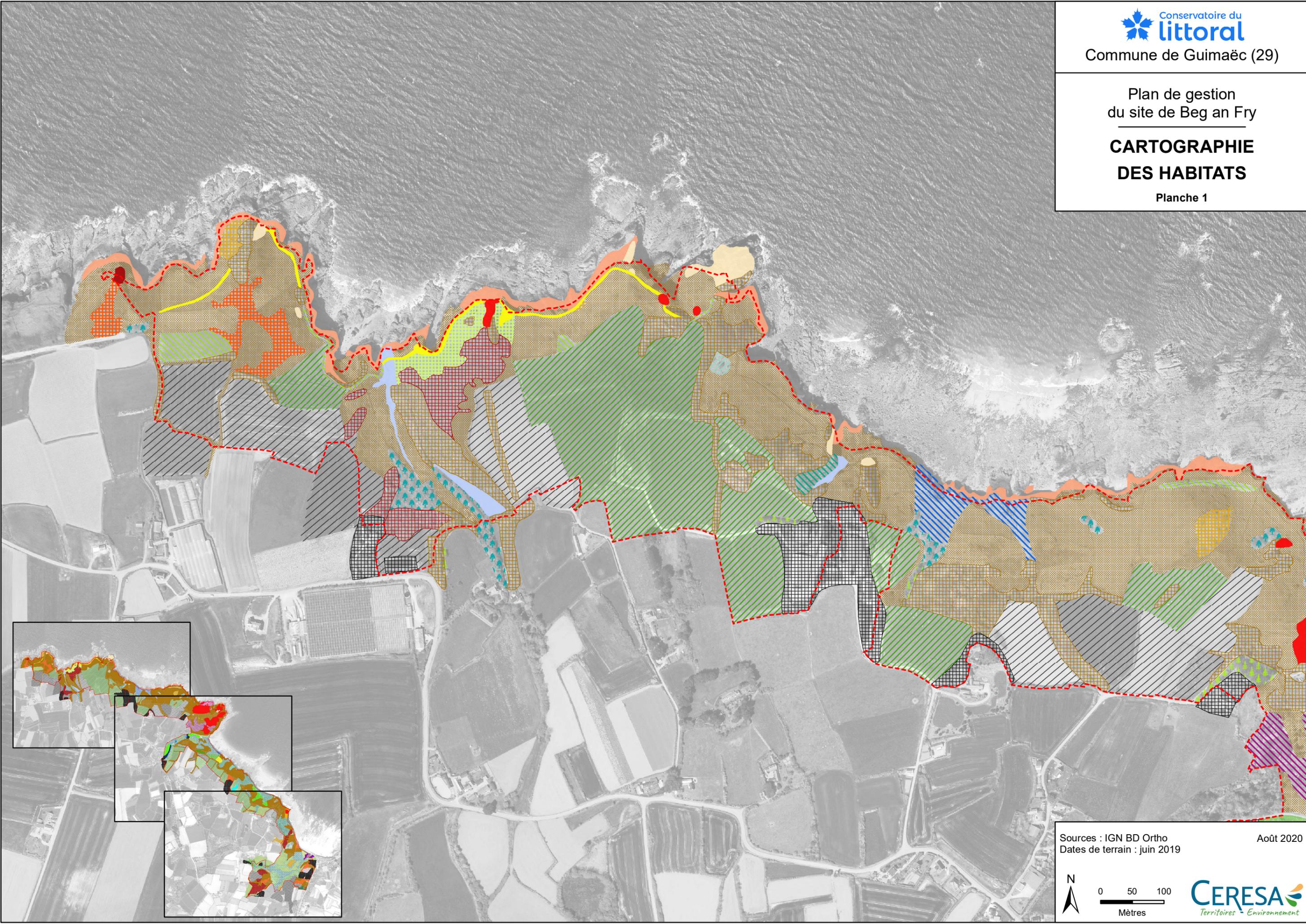
Quant aux forêts de ravins sub-littoraux, à frênes et érables sycomores, ces dernières se rencontrent uniquement dans la moitié est du site. Malgré leur rattachement aux forêts de ravin, elles ne constituent pas un habitat d'intérêt communautaire (l'association n'est pas citée dans les cahiers d'habitats).

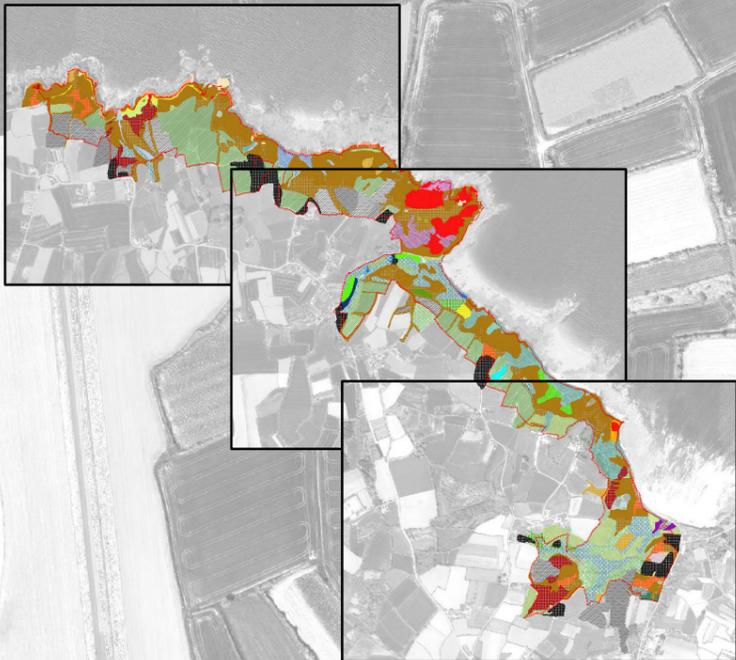
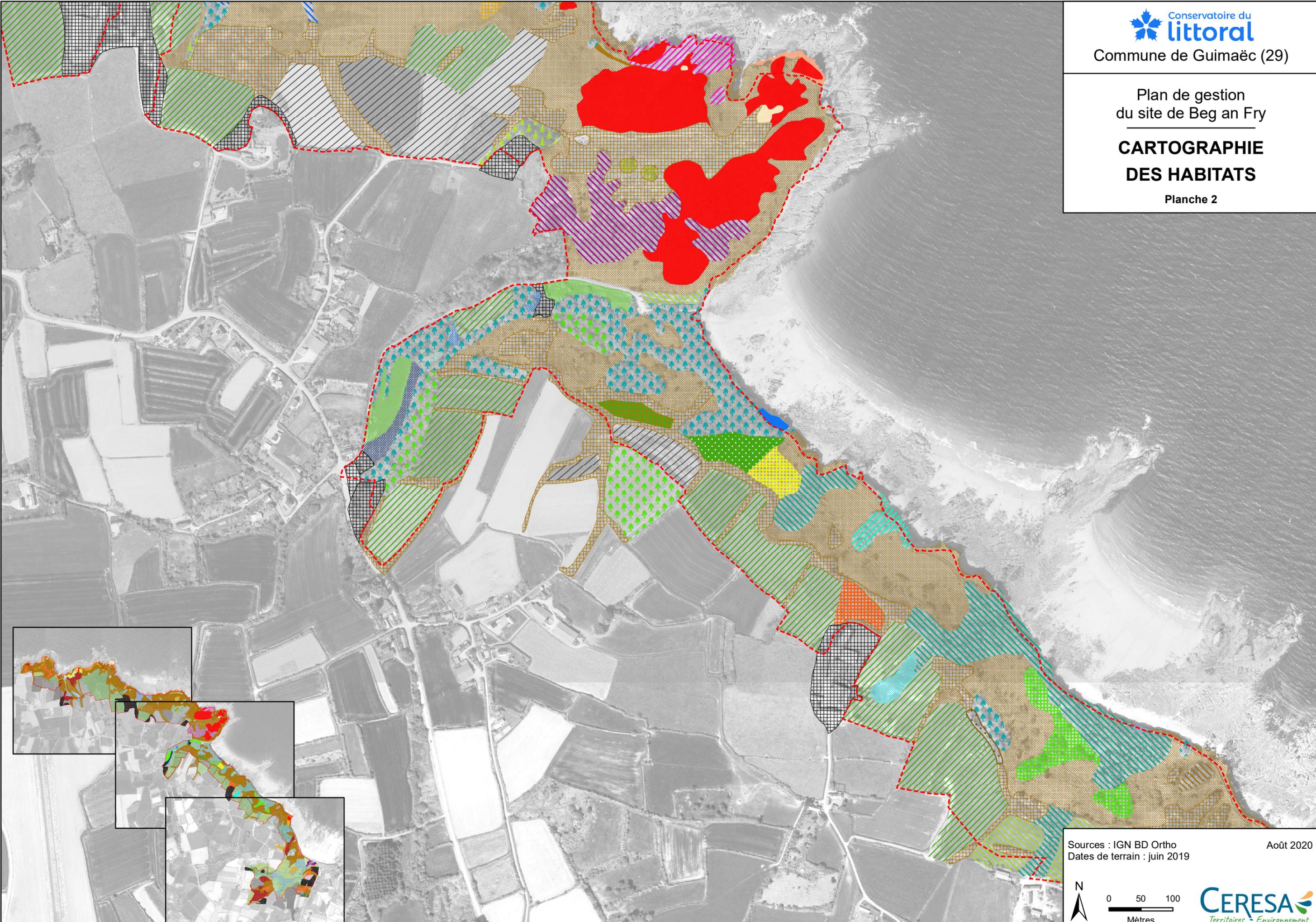
Enfin, les plantations de cyprès se retrouvent autour des habitations et des zones d'exploitation agricole.

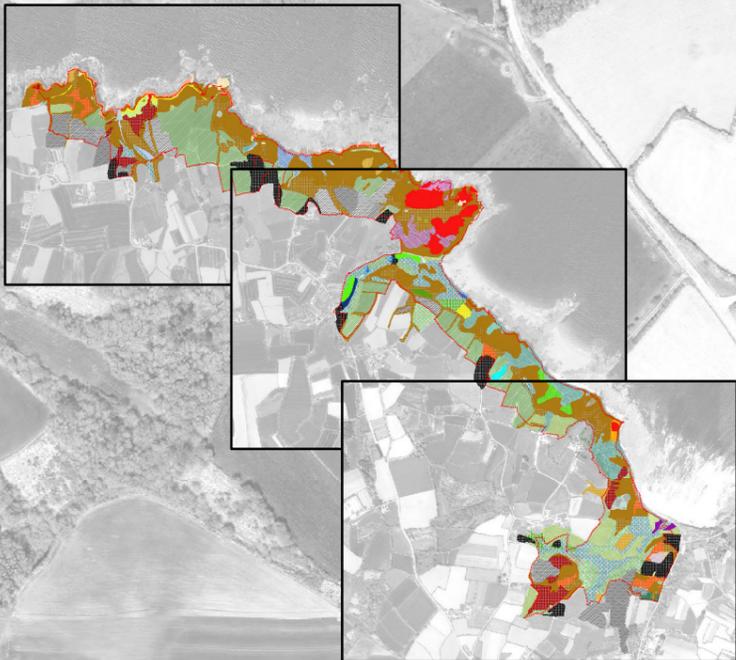
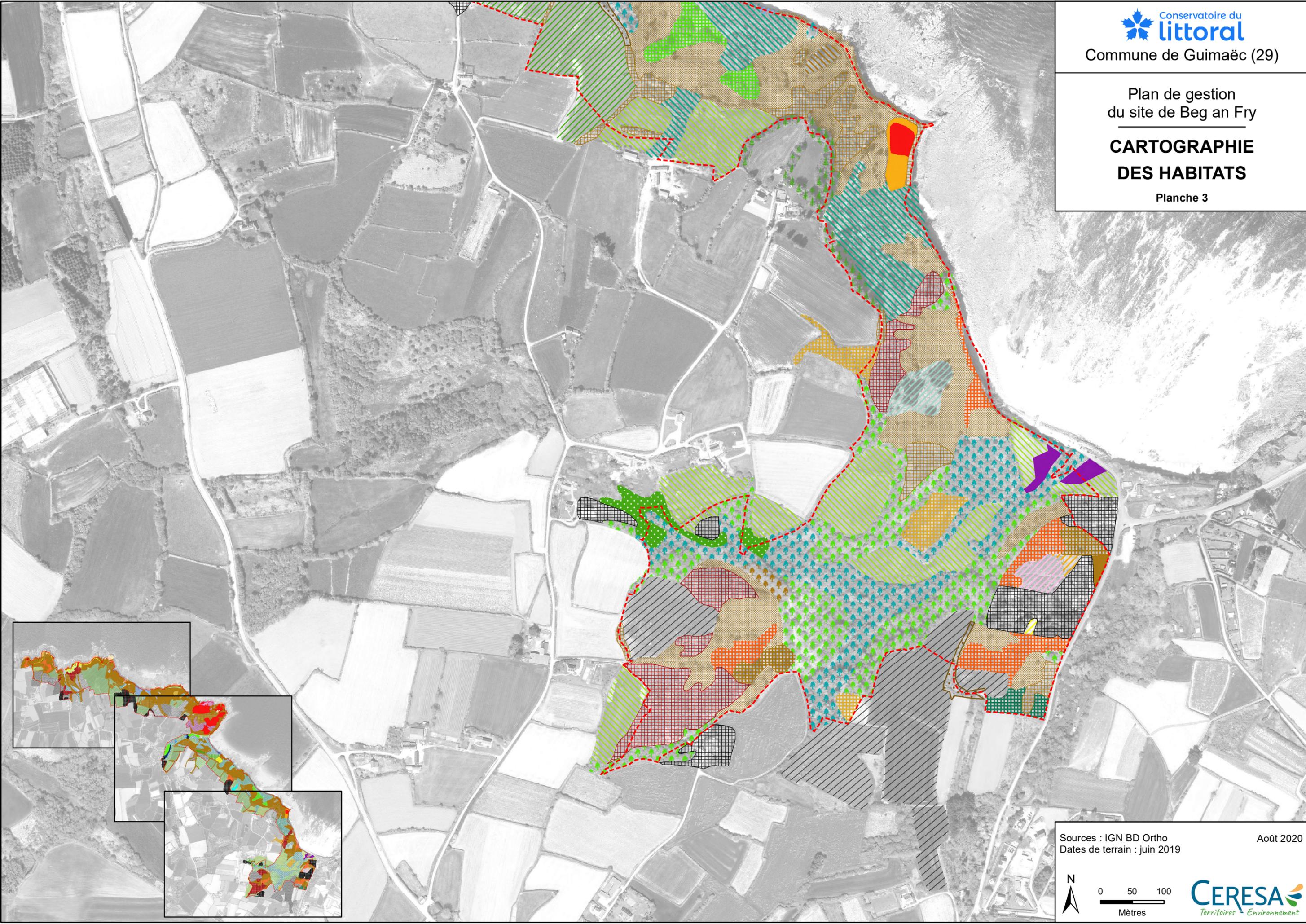
**Trois types de fourrés** peuvent être observés : le roncier, le fourré à ajonc d'Europe accompagné du prunellier, et celui du genêt à balai.



*Forêt de ravin à frênes et érables sycomore  
du Tilio - Acerion*







 Périmètre d'étude

### Habitats d'intérêt communautaire (codes Corine Biotope)

-  Landes atlantiques sèches à bruyère cendrée (31.231)
-  Landes hyper-atlantiques sub-sèches à ajonc d'Europe et fourrés secs des affleurements rocheux (31.2381)
-  Pelouses aérohalines chasmophytiques des fronts de falaises littorales (18.21)
-  Pelouses aérohalines des fronts rocheux plus intérieurs (18.21)
-  Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques à avoine de Thore (35.12)
-  Pelouses littorales à centaurée à fleurs de scille (35.12)
-  Prairies sèches pâturées des versants exposés (35.12)
-  Mégaphorbiaies à œnanthe safranée et grande prèle, des suintements de falaise (54.122)
-  Roselières perchées sur front de falaise (53.11)
-  Bas-marais neutro-alcalins (16.33 et 37.31)
-  Habitat mixte : Landes atlantiques sèches à bruyère cendrée x Landes à fougère aigle (31.231 x 31.86)
-  Habitat mixte : Bois de pins maritimes x Landes atlantiques sèches à bruyère cendrée (42.81 x 31.231)
-  Habitat mixte : Landes atlantiques sèches à bruyère cendrée x Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques à avoine de Thore (31.231 x 35.12)
-  Habitat mixte : Fourrés à genêt à balais et à ajonc d'Europe x Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques à avoine de Thore (31.85 x 35.12)
-  Habitat mixte : Fourrés à genêt à balais et à ajonc d'Europe x Prairies sèches pâturées des versants exposés (31.85 x 35.12)
-  Habitat mixte : Fourrés atlantiques à prunelliers et/ou ajonc d'Europe x Landes atlantiques sèches à bruyère cendrée (31.85 x 31.231)
-  Habitat mixte : Mégaphorbiaies à œnanthe safranée et grande prèle, des suintements de falaise x Falaises à osmonde royale (54.122 x 31.86)
-  Habitat mixte : Mégaphorbiaies à œnanthe safranée et grande prèle, des suintements de falaise x Landes à fougère aigle (54.122 x 31.86)
-  Habitat mixte : Saussaies rivulaires et de dépressions de haut de falaise x Landes à fougère aigle (44.92 x 31.86)
-  Habitat mixte : Saussaies rivulaires et de dépressions de haut de falaise x Falaises à osmonde royale (44.92 x 31.86)
-  Habitat mixte : Saussaies rivulaires et de dépressions de haut de falaise x Mégaphorbiaies à œnanthe safranée et grande prèle, des suintements de falaise (44.92 x 54.122)

### Habitats hors Directive (codes Corine Biotope)

-  Mares mésotroques sans végétation aquatique (22.12)
-  Cressonnières (53.4)
-  Cariçaies à laïche vésiculeuse (53.2142)
-  Prairies humides eutrophes (37.2)
-  Prairies arrières littorales pâturées (38.1)
-  Prairies arrières littorales fauchées (38.2)
-  Prairies méso-hygrophiles à mésophiles des vallons (37.21)
-  Landes à fougère aigle (31.86)
-  Fourrés atlantiques à prunelliers et ajonc d'Europe (31.85)
-  Fourrés à genêt à balais et à ajonc d'Europe (31.85)
-  Ronciers (31.8111)
-  Saussaies rivulaires et de dépressions de haut de falaise (44.92)
-  Bois de pins maritimes (42.81)
-  Plantations de cyprès (83.31)
-  Chênaies - hêtraies atlantiques (41.2)
-  Chênaies - châtaigneraies intérieures (41.5)
-  Forêts de ravin à frênes et érables sycomores (41.41)
-  Bocage et alignement d'arbre (84.4)
-  Cultures, labours, prairies temporaires (82.1)
-  Bâtis, jardins, zones aménagées (85 et 86)
-  Habitat mixte : Fourrés atlantiques à prunelliers et ajonc d'Europe x Landes à fougère aigle (31.85 x 31.86)
-  Habitat mixte : Ronciers x Landes à fougère aigle (31.8111 x 31.86)
-  Habitat mixte : Fourrés à genêt à balais et à ajonc d'Europe x Landes à fougère aigle (31.85 x 31.86)
-  Habitat mixte : Bois de pins maritimes x Fourrés atlantiques à prunelliers et ajonc d'Europe (42.81 x 31.85)
-  Habitat mixte : Chênaies - châtaigneraies intérieures x Landes à fougère aigle (41.5 x 31.86)
-  Habitat mixte : Forêts de ravin à frênes et érables sycomores x Landes à fougère aigle (41.41 x 31.86)
-  Habitat mixte : Prairies arrières littorales pâturées x Landes à fougère aigle (38.1 x 31.86)
-  Habitat mixte : Forêts de ravin à frênes et érables sycomores x Fourrés atlantiques à prunelliers et ajonc d'Europe (41.41 x 31.85)

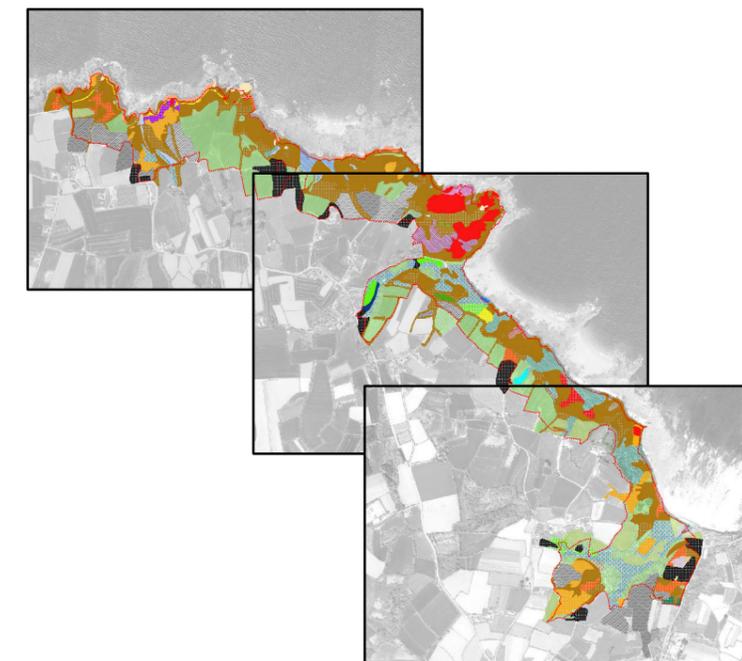


Tableau de correspondance : unités de végétation / correspondance phytosociologique / codes / surface

Formation végétale	Alliance	Association	Code CORINE	EUR 28	Cahier habitat	EUNIS 2008	Surface (ha) 2019
Pelouses aérohalines chasmophytiques des fronts de falaises littorales	<i>Crithmo maritimi - Armerion maritimae</i>	-	18.21	1230	1230-3	B3.31	2,03
Pelouses aérohalines des fronts rocheux plus intérieurs	<i>Sedion anglici</i>	<i>Dactylido oceanicae - Sedetum anglici</i>	18.21	1230	1230-6	B3.31	0,60
Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques à avoine de Thore	<i>Agrostion curtisii</i>	-	35.12	6230	6230-5	E1.721	0,19
Prairies sèches pâturées des versants exposés	<i>Galio saxatilis - Festucion filiformis</i>	-	35.12	6230	6230-8	E1.721	0,23
Pelouses littorales à centaurée fausse-scille	<i>Galio saxatilis - Festucion filiformis</i>	<i>Potentillo erectae - Centaurietum scilloidis</i>	35.12	6230	6230-8	E1.721	0,43
Bas marais neutro-alkalins	<i>Hydrocotylo vulgaris - Schoenion nigricantis</i>	<i>Hydrocotylo vulgaris - Juncetum subnodulosi</i>	16.33 x 37.31	2190	2190-3 x 2190-5	B1.83	0,31
Mégaphorbiaies à œnanthe safranée et grande prêle, des suintements de falaise	<i>Convolvulion sepium</i>	<i>Epilobio hirsuti - Equisetetum telmateiae</i>	54.122	6430	6430-4	D4.1N12	0,48
Mégaphorbiaies riveraines des cours d'eau	<i>Convolvulion sepium</i>	<i>Urtico dioicae - Convolvuletum sepium</i>	37.715	6430	6430-4	E5.412	-
Cariçaies à laiche vésiculeuse	<i>Caricion gracilis</i>	<i>Caricetum vesicariae</i>	53.2142	-	-	D5.2142	0,30
Falaise à osmonde royale	<i>Holco mollis - Pteridion aquilini</i>	<i>Pteridio aquilini - Osmundetum regalis</i>	37.715	1230	1230-3	-	0,04
Végétations des cours d'eau plus ou moins rapides	<i>Apion nodiflori</i>	<i>Glycerietum fluitantis</i>	53.14	-	-	-	0,00
Cressonnières	<i>Apion nodiflori</i>	<i>Oenanthetum crocatae</i>	53.4	-	-	C3.1	0,07
Mares mésotrophes sans végétation aquatique	-	-	22.12	-	-	-	0,03
Voiles flottants	<i>Lemnion minoris</i>	-	24.44	-	-	C2.34	0,07
Roselières perchées sur front de falaise	<i>Phragmition communis</i>	-	53.11	1230	-	C3.21	0,06
Prairies mésohygrophiles à mésophiles des vallons	<i>Bromion racemosi</i>	-	37.21	-	-	E3.41	0,79
Prairies arrière-littorales pâturées	<i>Cynosurion cristati</i>	-	38.1	-	-	E2.1	23,35
Prairies arrière-littorales fauchées	<i>Arrhenatherion</i>	-	38.2	-	-	-	6,60
Prairies humide eutrophe	<i>Ranunculo repentis - Cynosurion cristati</i>	-	37.2	-	-	-	0,27
Landes atlantiques sèches à bruyère cendrée	<i>Dactylido oceanicae - Ulicion maritimi</i>	<i>Ulici maritimi - Ericetum cinereae</i>	31.231	4030	4030-2	F4.231	6,04
Landes hyper-atlantiques subsèches à ajonc d'Europe et fourrés secs des affleurements rocheux	<i>Ulicenion minoris</i>	<i>Agrostio setaceae - Ericetum cinereae</i>	31.2381	4030	4030-6	F4.238	0,04
Fourrés à genêt à balais et à ajonc d'Europe	<i>Ulici europaei - Cytisium striati</i>	<i>Ulici europaei - Cytisetum scoparii</i>	31.85	-	-	F3.141	5,70
Landes à fougère aigle	<i>Holco mollis - Pteridion aquilini</i>	-	31.86	-	-	E5.3	41,80
Fourrés atlantiques à prunelliers et/ou ajonc d'Europe	<i>Lonicerion periclymeni</i>	<i>Ulici europaei - Prunetum spinosae</i>	31.85	-	-	F3.15	16,36
Saussaies rivulaires et de dépressions de haut de falaise	<i>Salicion cinereae</i>	-	44.92	-	-	-	17,77
Bois de pins maritimes	-	-	42.81	-	-	-	2,46
Plantations de cyprès	-	-	83.31	-	-	-	1,06
Chênaies - châtaigneraies intérieures	<i>Quercion roboris</i>	-	41.5	-	-	-	8,11
Chênaies - Hêtraies atlantiques	<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	-	41.2	-	-	G1.A1	0,20
Forêts de ravin à frênes et érables sycomores	-	<i>Rusco aculeati - Aceretum pseudoplatani</i>	41.41	-	-	G1.A41	1,23
Ronciers	<i>Pruno spinosae - Rubion radulae</i>	-	31.8111	-	-	F3.1111	0,50
Cultures, labours, prairies temporaires	-	-	82.1	-	-	-	18,86
Bocage et alignement d'arbre	-	-	84.4	-	-	-	0,27
Bâtis, jardins, zones aménagées	-	-	85 x 86	-	-	-	7,53
<b>TOTAL</b>							<b>164,28</b>

### 1.5.3 ÉTAT, DYNAMIQUE ET ÉVOLUTION

Les habitats inventoriés sont sensiblement les mêmes que ceux cartographiés en 2006. Davantage de mosaïques ont toutefois été inventoriées, informant ainsi sur l'évolution actuelle des communautés végétales. Pour résumer, l'actualisation de la cartographie permet de mettre en évidence **trois tendances d'évolution des habitats** représentées ci-dessous sous la forme d'un tableau.

**Évolution des habitats depuis 2006**

Tendance	Habitat	Commentaire
Stable	Pelouses aérohalines chasmophytiques des fronts de falaises littorales	Le bas de falaise ne présente pas de variation. Cet habitat linéaire recouvre au total 2 ha (1,25%)
	Pelouses littorales à centaurée à fleurs de scille	La gestion du site notamment par la limitation du développement de la fougère aigle a permis de stabiliser cet habitat à 0,4 ha.
	Prairies arrière-littorales fauchées	L'activité de fauche agricole n'a que peu évoluée. Près de 8 ha est consacré au fourrage sec.
Augmentation	Cariçaies à laiche vésiculeuse	Cette communauté végétale, uniquement présente au haut de la vallée de Trobodec, a nettement étendu sa surface (4 fois plus importante).
	Landes atlantiques sèches à bruyère cendrée	La lande à <i>Erica cinerea</i> a nettement augmenté (de 3 à 5,2 ha), principalement sur la pointe de Beg an Fry, contre une réduction des pelouses aérohalines d'intérieurs ainsi que les prairies sèches des versants exposés.
	Landes subsèches à genêt à balais et à ajonc d'Europe	Ces landes autrefois de 3 ha ont augmenté de près d'un tiers (4,5 ha). Elles se sont développées au profit des prairies arrière-littorales pâturées, de la lande sèche et d'une pelouse aérohaline d'intérieur.
	Landes à fougère aigle	Leur surface, d'un total de 36 ha aujourd'hui, a augmenté de 5 ha. Elles ont principalement colonisé des anciennes prairies arrière-littorales de pâture et de fauche.
	Saussaies rivulaires et de dépressions de haut de falaise	Ces habitats couvrent une dizaine d'hectares. Ils sont en nette augmentation en termes de mosaïque ce qui indique une progression des saulaies par la fermeture des habitats environnants (7 ha).
	Bois de pins maritimes	Comme précédemment, cet habitat est en cours d'augmentation (0,5 ha supplémentaire en habitat mixte), ce qui informe sur la fermeture lente des habitats de la pointe de Beg an Fry (landes à bruyère cendrée).
	Cressonnières	Elles correspondent à de très faibles surfaces, et se sont développées sur les mares anciennement non végétalisées.
	Pelouses aérohalines des fronts rocheux plus intérieurs	Cet habitat, de moins d'un hectare, est impacté par une surfréquentation. Cet habitat s'est ainsi vu réduire d'un tiers.
Diminution	Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques à avoine de Thore	Dans l'ensemble, cette pelouse est stable. Toutefois, les secteurs où elle avait été signalée en mosaïque d'habitats (landes subsèches et landes à fougère) ont évolué, faisant ainsi disparaître les pelouses.

Tendance	Habitat	Commentaire
Diminution	Prairies arrière-littorales pâturées	Perte d'une dizaine d'hectares en faveur de la lande à fougère, mais également de la culture, du fait du changement d'affectation des parcelles.
	Landes hyper-atlantiques subsèches à ajonc d'Europe et fourrés secs des affleurements rocheux	Cet habitat de faible surface, présent généralement sur les pointes ouest, a légèrement diminué face aux fourrés et à la bruyère cendrée.
	Fourrés atlantiques à prunelliers et/ou ajonc d'Europe	Les habitats mixtes constitués de cet habitat ont diminué leur surface (8 ha en moins d'habitat en mosaïque temporaire). Ces mosaïques ont ainsi laissé place à des saulaies, à des landes subsèches, ou encore à des prairies arrière-littorales.
	Bas-marais neutro-alcalins	L'habitat recouvre une surface similaire par rapport à 2006 mais semble être moins caractéristique probablement en raison au drainage de la parcelle.

Certains habitats n'ont pas été intégrés au tableau du fait de leur moindre importance et des faibles informations qu'ils apportaient à l'analyse (forêt de ravin, chênaie – châtaigneraies, etc.).

**Les principaux facteurs de dégradation observés sur le terrain** sont, en premier lieu, la fermeture des milieux par la fougère aigle, le pin maritime, les fourrés à ajonc d'Europe, à prunellier ou à genêt à balai.

Les seconds facteurs de dégradation correspondent au développement d'espèces exotiques envahissantes ainsi qu'à la gestion trop intensive et au drainage de la végétation prairiale et des bordures de sentier.

Enfin et dans une moindre mesure, le dernier facteur de dégradation correspond à la surfréquentation des falaises.

Les habitats les plus touchés par les espèces invasives sont les landes à fougère ainsi que la pelouse aérohaline chasmophytique des fronts de falaises littorales. Ces espèces présentent des caractéristiques écologiques variées et touchent notamment divers habitats (cf. paragraphe 1.6.2).

### Conclusion pour les habitats

De nombreux habitats sont d'intérêt communautaire et correspondent soit à des pelouses acidiphiles, aérohalines, soit à des landes sèches, à des communautés végétales de falaises ou encore à des mégaphorbiaies et à des bas-marais.

Certains d'entre eux sont menacés et risquent de disparaître à l'avenir. Les habitats de pelouse, de prairie et de lande sont, par exemple, en voie d'enfrichement et de fermeture en lien notamment avec la déprise agricole. Le bas-marais arrière littoral est en cours d'assèchement. Toutefois, certains habitats tels que les pelouses littorales sont maintenues grâce à des facteurs écologiques liés au contexte littoral (embruns, pente, etc.) mais également à des facteurs anthropiques, comme la gestion du site.

## 1.6 FLORE

### 1.6.1 MÉTHODOLOGIE

Les espèces classées comme étant d'intérêt patrimonial correspondent aux espèces protégées, menacées, rares ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique.

La liste de ces espèces a été enrichie par les bases de données existantes.

La flore d'intérêt patrimonial a été inventoriée tout au long de la phase de prospection sur le terrain, c'est-à-dire du 12 au 17 juin, période favorable pour l'observation de ces espèces.

Les stations observées ont été reportées sur les orthophotographies fournies, au 1/3 000<sup>ème</sup>. La majorité des habitats accueillant ces espèces a fait l'objet d'un relevé phytosociologique.

Un fichier shapefile (shp.) a été créé pour localiser les stations d'espèces d'intérêt patrimonial et invasives. Dans chacune des saisies est précisé le nombre d'individus estimé et/ou la surface recouverte par l'espèce. Les lignes de saisie ont été faites conformément au CCTP.

### 1.6.2 DESCRIPTION

- **LA FLORE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Les prospections de terrain, les échanges avec les acteurs du site, ainsi que l'analyse bibliographique, ont permis de lister les espèces d'intérêt patrimonial connues à ce jour sur le périmètre.

#### Synthèse des espèces floristiques d'intérêt patrimonial

Nom scientifique - Nom vernaculaire	Statut de protection	Directive HFF	Liste Rouge		Déterm. ZNIEFF
			FR	Bretagne	
<i>Tephrosia helenitis</i> subsp. <i>helenitis</i> (L.) B. Nord., 1978 Séneçon à feuilles spatulées	PR	-	LC	VU	V
<i>Centaurium portense</i> - Petite centaurée à fleurs de Scille	PN	-	NT	VU	V
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828 - Platanthère à fleurs verdâtres	-	-	LC	VU	V
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783 - Grande prêlé	-	-	LC	LC	V
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922 - Avoine de Thore	-	-	LC	LC	V
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753 - Gesse des bois	-	-	LC	NT	V
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753 - Osmonde royale	-	-	LC	LC	-
<i>Asplenium marinum</i> L., 1753 - Doradille marine	-	-	LC	LC	-
<i>Ranunculus serpens</i> Schrank, 1789 - Renoncule radicante	-	-	LC	LC	-
<i>Dactylorhiza maculata</i> subsp. <i>ericetorum</i> (E.F.Linton) P.F.Hunt & Summerh. - Orchis de Fuchs	-	-	LC	LC	-

Statut de protection : PN (Protection Nationale), PR (Protection Régionale)

Directive HFF : Directive Habitats Faune Flore

Liste Rouge : VU (vulnérable), NT (quasi menacée), LC (préoccupation mineure)

Le séneçon à feuilles spatulées (*Tephrosieris helenitis* subsp. *helenitis*) se retrouve systématiquement dans les ptéridaies issues des anciennes pâtures. Depuis 1995, il est présent majoritairement sur des stations situées entre Beg ar Skeuliou et Saint Jean-du-Doigt. Ce secteur constitue une partie de la plus importante station trégoroise (LE GALL, 2015).

La petite-centaurée à fleur de scille (*Centaurium portense*) est rencontrée dans des milieux relativement ouverts et bien ensoleillés et s'observe dans différents contextes tels que les replats exposés des falaises, ainsi que sur les ourlets aérohalins, en bordure de chemins ou encore en prairie arrière-littorale pâturée. Dans ce dernier cas, la platanthère à fleurs verdâtres (*Platanthera chlorantha*) peut également être présente car elle affectionne des habitats en commun avec la petite centaurée à fleur de scille (parcelle A 98). Enfin, ces deux espèces sont cantonnées entre Runglaz et Saint-Jean-du-Doigt.

L'avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) est présente sur les bordures de sentier gérées par fauchage ainsi que sur les landes sèches. Elle se retrouve dans des situations topographiques variées, souvent planes mais également pentues. La station la plus importante, en termes de pied et de surface, se trouve sur les landes sèches de la pointe de Beg an Fry.

L'osmonde royale (*Osmunda regalis*) ainsi que la grande prêle (*Equisetum telmateia*), occupent des habitats similaires et sont présentes dans des mégaphorbiaies et des boisements humides du *Salicion cinereae*. La grande prêle, plus fréquente, est présente dans la moitié est à partir de la vallée de Trobodec, ainsi qu'à l'extrémité ouest du site. Elle est également signalée ponctuellement entre ces deux principales stations.

La doradille marine (*Asplenium marinum*) est plus difficilement quantifiable car elle doit être observée à distance, parfois même à l'aide de jumelles. Elle se développe dans les crevasses des falaises littorales, la rendant ainsi inaccessible. Historiquement, elle est observée à l'ouest du site ainsi qu'à partir de la vallée de Trobodec jusqu'à l'est.



Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques à avoine de Thore du **Agrostion curtisii**



*Asplenium marinum* dans une crevasse de falaise



*Tephrosieris helenitis* subsp. *helenitis* en bordure de sentier



*Dactylorhiza maculata* subsp. *ericetorum* en bordure de sentier



*Centaurium portense* sur pelouse

## • LA FLORE INVASIVE

Au total, douze espèces invasives ont été répertoriées ou sont historiquement connues sur le site (cf. cartes en annexe). Sept d'entre-elles ont été observées lors des prospections de 2019, les cinq autres espèces n'ont en revanche pas été retrouvées en 2019.

Afin de mieux identifier les enjeux, on distinguera celles retrouvées au cœur du site de celles présentes en bordure et de celles situées à l'extérieur du site, en périphérie proche.

**Les espèces invasives observées dans le périmètre d'étude** sont :

- l'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), dans une station entre le sentier, une zone d'habitation et une lande à fougère constituée d'avoine de Thore. Elle avait déjà été observée auparavant sur la pointe de Beg an Fry ;
- le laurier-palme (*Prunus laurocerasus*), présent sur plusieurs stations dans des mosaïques d'habitats constituée de Quercion roboris et de lande ou fourré à *Ulex europaeus*. Il avait été inventorié en 2017 dans la vallée de Trobodec ;
- l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), dans les boisements de ravins.

D'autres espèces avaient été signalées mais n'ont pas été observées lors des investigations de 2019. Toutefois, ces dernières restent potentiellement présentes sur le site. Les services de Morlaix communauté évoquent notamment la balsamine de l'Himalaya sur le plan d'eau supérieur de la vallée de Trobodec, en nette diminution depuis 4 ans (B. Urien, com. personnelle).

**Celles présentes en bordure de périmètre** sont :

- la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), avec une station le long d'un champ, à l'extrémité nord-est ;
- les griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*), avec une station sur des affleurements rocheux du littoral, en bord de pelouse aérohale, signalée depuis 2012 ;
- des mimosas (*Acacia dealbata*) en bordure de route dans la vallée de Trobodec.

**Celles observées en dehors du territoire d'étude** sont :

- l'arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), avec une station sur talus, en bordure de jardin.
- la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), avec deux stations sur talus en bordure de champ.



Station à *Carpobrotus edulis* sur la falaise littorale

La majorité de ces espèces constituent des espèces exotiques avérées et des invasives potentielles.

Par contre, les érables sycomores sont naturalisés sur le site et présentent peu d'enjeux.

### Synthèse des espèces exotiques signalées sur le site de Beg an Fry

Nom scientifique	Nom français	Statut
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br.	Griffes de sorcière	IA
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	IA
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-palme	IA
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	IA
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa	IP
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	IP
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Arbre aux papillons	IP
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	IA
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	IA
<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br., 1932	Montbrétia	IP
<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex Willd., 1798	Claytonie perfoliée	IP
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	IP
<i>Bromus catharticus</i> Vahl, 1791	Brome purgatif	AS

Statut : IP (Invasive Potentielle), IA (Invasive avérée), AS (À Surveiller).

**Observées en 2019**, Non observées en 2019

### 1.6.3 ÉTAT, DYNAMIQUE ET ÉVOLUTION

L'évolution des stations d'espèces d'intérêt patrimonial et invasives reste difficile à évaluer. En effet, l'inventaire de la flore n'a pas fait l'objet d'une méthodologie spécifique visant à mettre en évidence l'évolution des stations mais permet davantage une veille et une surveillance des espèces.

Plusieurs espèces d'intérêt n'ont pas été observées lors des inventaires ni lors des recensements des dernières années. Parmi elles, la cochléaire officinale (*Cochlearia officinalis*), l'ornithope penné (*Ornithopus pinnatus*) et la parentucelle à larges feuilles (*Parentucellia latifolia*). Toutefois, ces espèces ne présentent pas d'enjeu réel au niveau patrimonial.

En revanche, les espèces sujettes au suivi régulier semblent être stables dans la majorité des cas, voire en légère progression. En effet, la grande prêle et l'avoine de Thore ont par exemple été plus fréquemment observées qu'en 2006, en particulier dans la moitié ouest du site.

En adéquation avec le constat du CBNB présenté dans le nouveau plan de conservation de la petite centaurée fausse-scille (Quéré, 2019), les stations littorales sont définies comme étant stables. La station de Runglaz constitue d'ailleurs une exception en termes de gestion car il s'agit de l'unique station gérée par pâturage.

Toutefois, il a été observé à plusieurs reprises une fauche trop intensive et précoce de la végétation. La fauche est réalisée avant la fin de la fructification sur des stations à petite centaurée fausse-scille, à avoine de Thore et à orchis des bruyères. Cette pratique pourrait limiter leur développement et réduire les stations à long terme.



Fauche et mise à nu du sol d'une station à *Centaurium scilloides*

Concernant la flore invasive, seules deux espèces sont en voie d'expansion géographique :

- Le laurier palme se propage dans la vallée de Poul Rodou, au niveau des landes à fougère et des chênaies et châtaigneraies intérieures.
- La renouée du japon, également en progression, est présente en bordure du site sur les talus enherbés, le long des parcelles agricoles.

Pour sa part, la griffe de la sorcière ne semble pas se propager mais reste toutefois un risque non négligeable de perte d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces protégées.

### Conclusion pour la flore d'intérêt patrimonial et invasive

L'originalité du site porte sur la présence de deux espèces très rares et l'abondance d'espèces neutro-alcaline ou thermophiles rares. L'évolution des stations d'espèces patrimoniales est difficile à analyser de par le manque d'information par station, notamment relative aux effectifs. Toutefois, la précision sur leur localisation est en nette amélioration. Hormis pour les espèces non revues dernièrement, les stations semblent être stables dans le temps. Il s'agit fréquemment des mêmes localisations de stations signalées depuis plus de vingt ans.

Les vallées de Poul Rodou et de Trobodec constituent une source potentielle d'introduction d'espèces invasives qui peut porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire et aux espèces d'intérêt patrimonial. Ces dernières doivent être surveillées et maîtrisées.

## 1.7 FAUNE

Aucune prospection spécifique à la faune n'a été réalisée dans le cadre de la présente mission. Les observations ponctuelles ont néanmoins été répertoriées lors des journées de terrain et les connaissances des partenaires ont été mises à profit.

### 1.7.1 DESCRIPTION

#### • AVIFAUNE

L'ensemble des observations d'espèces d'intérêt patrimonial sont faites sur la moitié ouest du périmètre d'étude. Le secteur est ne semble pas présenter d'intérêt particulier pour ce groupe. La majorité des observations ornithologiques proviennent des données des bénévoles de Bretagne Vivante.

Les principaux secteurs d'intérêt sont les falaises de Beg an Fry, de Beg an Ebrelec et de Beg ar Skeuliou (Toull Kuz).

Par exemple, le cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*), niche à Toull Kuz et est en expansion démographique. Près de 15 couples ont été dénombrés en 2019.



Site de nidification du cormoran huppé (*Phalacrocorax carbo*)

Le fulmar boréal, quant à lui, non nicheur, prospecte depuis longtemps ces secteurs. Les falaises de Beg an Fry pourraient à l'avenir devenir un site de nidification. Les falaises les plus propices à son installation seraient celles de Toull Kuz et de Beg an Fry.

Un couple de faucon pèlerin niche sur le site de Toull Kuz alors que le grand corbeau a été observé sur la pointe de Beg an Ebrelec.

De plus, une colonie de goéland argenté ainsi que des couples isolés sont présents le long du littoral, dans la moitié ouest du site.

Enfin, plusieurs couples de pipit maritime nichent notamment dans ces falaises.

D'autres espèces sont davantage inféodées à des milieux abrités, tel que des friches ou des prairies. Le tarier pâtre, la bouscarle de Cetti et la fauvette pitchou affectionnent tout particulièrement les landes alors que le pipit farlouse niche dans les prairies de haut de pente.

### Synthèse sur les espèces faunistiques patrimoniales

Nom scientifique - Nom vernaculaire	Statut de protection	Directive oiseaux	Liste Rouge nid.		Liste Rouge hiv.		Déterm. ZNIEFF
			FR	Bzh	FR	Bzh	
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758 - Grand corbeau	CBell,PN	-	LC	EN	-	-	V
<i>Phalacrocorax aristotelis</i> (Linnaeus, 1760) - Cormoran huppé	PN	-	LC	LC	DD	-	V
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771 - Faucon pèlerin	PN	Annexe I	LC	EN	-	DD	V
<i>Fulmarus glacialis</i> (Linnaeus, 1760) - Fulmar boréal	PN	-	NT	VU	DD	DD	V
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763 - Goéland argenté	DOII,CBo,PN	Annexe II	NT	VU	DD	-	V
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758) - Pipit farlouse	CBell,PN	Annexe I	VU	VU	DD	-	-
<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798) - Pipit maritime	PN	-	NT	LC	DD	DD	-
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766) - Tarier pâtre	CBell,PN	Annexe I	NT	LC	DD	-	-
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820) - Bouscarle de Cetti	CBell,CBoII,PN	-	NT	LC	-	-	-
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783) - Fauvette pitchou	PN	Annexe I	EN	LC	-	-	V

Statut de protection : PN (Protection Nationale), CBell (Annexe III de la Convention de Berne), DO (Directive européenne Oiseaux), CBo (Convention de Bonn).

Liste Rouge : EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes).

- **REPTILES ET AMPHIBIENS**

Concernant les reptiles, des sites de thermorégulation, bien exposés au soleil, sont présents notamment sur les talus, le long du sentier principal. Des reptiles sont alors effectivement présents mais les connaissances restent limitées. Trois espèces ont jusqu'ici été inventoriées dans la commune de Guimaëc, à savoir l'orvet fragile (*Anguis fragilis*), la couleuvre à collier helvétique (*Natrix helvetica*) et la vipère péliade (*Vipera berus*). Au vu des conditions et des habitats inventoriés, ces trois reptiles sont potentiellement présents sur le périmètre d'étude.

Concernant les amphibiens, le crapaud commun (*Bufo bufo*) a été entendu près du moulin de la vallée de Trobodec, au niveau de la mare sans végétation. Des salamandres tachetées (*Salamandra salamandra*) ont également été inventoriées sur la commune. Plusieurs zones humides ont été répertoriées sur le périmètre d'étude et peuvent correspondre à des habitats propices à la reproduction de ce groupe taxonomique.

- **INVERTÉBRÉS**

Il existe une très faible potentialité de présence de l'escargot de Quimper sur le site, car son habitat préférentiel, la chênaie-hêtraie en situation ombragée, est présente mais en faible proportion.

### **Conclusions pour la faune**

La majorité des groupes taxonomiques constituant la faune du site est encore mal connue.

Les connaissances en avifaune permettent toutefois la mise en évidence de l'intérêt écologique du secteur ouest de Beg an Fry. En effet, cette partie est dotée de promontoires rocheux, de landes et de fourrés, de falaises propices aux espèces faunistiques d'intérêt patrimonial.

D'autres habitats encore peuvent correspondre à des zones d'accueil, propice au développement d'une faune diversifiée et protégée tels que les amphibiens.

### **1.7.2 ÉTAT, DYNAMIQUE ET ÉVOLUTION**

Les principaux enjeux du site concernant la faune d'intérêt patrimonial sont localisés au niveau des falaises et des landes. Il s'agit avant tout d'un site remarquable pour l'avifaune.

Le couple de grand corbeau, réinstallé en 2019 à 30 mètres du sentier, correspond à l'unique couple nicheur, en falaise continentale, entre la presqu'île de Crozon et Plouha. La concurrence avec le faucon pèlerin ainsi que le dérangement sont responsables de l'absence de reproduction entre 2012 et 2018. La cohabitation de ces deux espèces nécessite qu'il y ait deux sites exploitables simultanément.

La tendance à l'ouverture des falaises ainsi que leur fréquentation constituent un dérangement non négligeable sur les espèces rupestres (des falaises). Par contre, la diversité des habitats tels que les landes et prairies, constitue une garantie vis-à-vis de la conservation des passereaux.

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**FLORE ET FAUNE  
D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Planche 1

 Périmètre d'étude

**Flore patrimoniale (statut en Bretagne)**

	CERESA 2019	CBNB 2018	CERESA 2006	Autre biblio.
Avoine de Thore (LC)				
Doradille marine (LC)				
Grande prêle (LC)				
Petite-Centauree à fleurs de scille (PN)				
Platanthère à fleurs verdâtres (LC)				 2005
Seneçon à feuilles spatulées (PR)				
Gesse des bois (LC)				 1960

PN : protection nationale  
PR : protection régionale  
LC : préoccupation mineure

**Faune patrimoniale**

-  Données bibliographiques 2019
-  Données bibliographiques 2006
- H** Cormoran huppé
- P** Faucon pèlerin
- F** Fauvette pitchou
- G** Goéland argenté
- C** Grand corbeau

Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020



0 50 100  
Mètres

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**FLORE ET FAUNE  
D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Planche 2

□ Périmètre d'étude

**Flore patrimoniale (statut en Bretagne)**

	CERESA 2019	CBNB 2018	CERESA 2006	Autre biblio.
Avoine de Thore (LC)				
Doradille marine (LC)				
Grande prêle (LC)				
Petite-Centaurée à fleurs de scille (PN)				
Platanthère à fleurs verdâtres (LC)				2005 
Seneçon à feuilles spatulées (PR)				
Gesse des bois (LC)				1960 

PN : protection nationale

PR : protection régionale

LC : préoccupation mineure

**Faune patrimoniale**

● Données bibliographiques 2019

○ Données bibliographiques 2006

- H** Cormoran huppé
- P** Faucon pèlerin
- F** Fauvette pitchou
- G** Goéland argenté
- C** Grand corbeau

Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020



0 50 100  
Mètres

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**FLORE ET FAUNE  
D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Planche 3

 Périmètre d'étude

**Flore patrimoniale (statut en Bretagne)**

	CERESA 2019	CBNB 2018	CERESA 2006	Autre biblio.
Avoine de Thore (LC)				
Doradille marine (LC)				
Grande prêle (LC)				
Petite-Centaurée à fleurs de scille (PN)				
Platanthère à fleurs verdâtres (LC)				 2005
Seneçon à feuilles spatulées (PR)				
Gesse des bois (LC)				 1960

PN : protection nationale  
PR : protection régionale  
LC : préoccupation mineure

**Faune patrimoniale**

-  Données bibliographiques 2019
-  Données bibliographiques 2006

- H** Cormoran huppé
- P** Faucon pèlerin
- F** Fauvette pitchou
- G** Goéland argenté
- C** Grand corbeau

Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020



0 50 100  
Mètres

## 1.8 CONTEXTE HUMAIN

### 1.8.1 MÉTHODOLOGIE

L'ensemble des aspects liés au contexte humain a été inventorié durant la même période que les inventaires écologiques. Ainsi, l'ensemble du territoire a été balayé et chaque élément a été reporté de la même manière que pour les précédents volets d'étude (géoréférencement, description, photographie, etc.). Les sentiers ont notamment fait l'objet d'un commentaire spécifiquement lié à leur état.

Afin d'intégrer au mieux le contexte humain du territoire, les acteurs ont été rencontrés directement sur le site, ou ont été contactés par mail et/ou par téléphone. Les acteurs concernés par cette démarche sont des représentants du Conservatoire du littoral, de la mairie de Guimaëc, de Morlaix communauté mais également d'ULAMIR-CPIE, du Conservatoire Botanique National de Brest ainsi que de Bretagne Vivante.

De nombreuses activités et usages ont été répertoriés concernant l'agriculture, le patrimoine bâti, le tourisme, le loisir et la circulation routière.

### 1.8.2 LE BÂTI, LA VOIRIE ET LES ÉQUIPEMENTS

- LE BÂTI

Le bâti n'a que peu changé depuis 2006. En effet, les fermes déjà répertoriées alors sont, pour la majorité d'entre elles, toujours en activité. Seule l'exploitation de Morguiguen a cessé.

La vallée de Poul Rodou ne semble pas présenter de changement majeur : le bar et les habitations sont toujours présents.

Le moulin de Trobodec a été restauré à l'aide d'ouvrages hydrauliques (pont, roue à eau) et revalorisé avec une signalétique (panneaux explicatifs, etc.).

Le blockhaus a été en partie détruit mais seule une cavité quasiment comblée subsiste.

L'urbanisation se développe en haut de la vallée de Trobodec, au Prajou.

En limite du périmètre d'étude, le musée du Trégor, réaménagé en 2019, présente l'outillage du quotidien en vie rurale.



Musée rural du Trégor situé au lieu-dit du Prajou

Lors de la présente mission, des éléments supplémentaires par rapport à 2006 ont été relevés, tels que des fontaines, des stèles, des ruines ainsi que d'anciens murets en pierre sèche. Ces éléments peuvent présenter des attraits historiques et paysagers. Une source façonnée a notamment été observée en bordure d'un sentier donnant accès à une pâture.

L'aire de repos de Trobodec est aménagée de deux tables de pique-nique. Ce lieu constitue un intérêt historique et accueille une stèle mémorial de la seconde guerre mondiale.

Enfin, deux ruines ont été répertoriées : l'une se situe dans la vallée de Trobodec et est utilisée comme abri pour un troupeau et la seconde correspond à la chapelle de Saint-Pol, dans la vallée de Kerbaul.

- **LA VOIRIE**

Les principaux accès au site sont situés à ses extrémités ainsi qu'en son centre, dans la vallée de Trobodec et au niveau de la pointe de Beg an Fry.

Ces modalités d'accès n'ont pas révélé de modification depuis 2006. Le territoire reste marqué par l'absence de route littorale et par le caractère localisé des accès aux plages.

- **LE STATIONNEMENT**

Quatre zones de stationnement donnant accès au sentier littoral, sont présentes d'est en ouest :

- Dans la vallée de Poul Rodou, seul le parking du haut d'une capacité de 30 places a été conservé.
- Près de la plage de Poul Rodou, un stationnement non référencé en 2006, est présent au niveau de la chaussée du sentier d'accès. Cet espace non aménagé peut accueillir une dizaine de véhicules.
- La vallée de Trobodec offre deux zones de stationnement, l'une près de l'aire de pique-nique pouvant contenir une dizaine de voitures et l'autre, en dessous du musée rural, une vingtaine. Une nouvelle aire de stationnement est prévue dans ce secteur afin de limiter l'accès motorisé au bas de la vallée ainsi que pour désengorger l'actuel parking du musée.
- Le sentier agricole de l'extrémité ouest du site (fin de la départementale D79A) constitue une zone pour stationner. Elle est notamment fréquentée par les camping-cars.

- **LES SENTIERS ET CHEMINS**

Le site est sillonné de sentiers de type GR (Grande Randonnée), PR (Petite Randonnée) ainsi que de sentiers « sauvages ». De nombreuses signalétiques ont été mises en place précisant la nature des sentiers ainsi que leur localisation. Des bornes de sécurité ont également été installées le long du sentier littoral.

Le site fait notamment partie d'un itinéraire d'interprétation et de découverte de Plougasnou à Locquirec. Un panneau didactique est installé à l'extrémité est du périmètre d'étude, à Poul Rodou ainsi qu'un second, à l'ouest, au-dessus de la plage de Saint-Jean.

Depuis 2006, les sentiers ont peu évolué hormis quelques tronçons :

- l'extrémité est du GR34 a fait l'objet d'un chantier de réaménagement changeant ainsi sa trajectoire sur un tronçon ;
- le sentier reliant le GR, accessible de la plage de Poul Rodou, n'existe plus ;
- le sentier du GR34 fait l'objet d'un entretien annuel et a été aménagé à l'aide de marches dont certaines sont grillagées afin de limiter les glissades, de poutrelles en béton ainsi que de passerelles dans certains secteurs humides.

De même qu'en 2006, les sentiers répertoriés ne constituent pas de continuité pédestre à l'heure actuelle.

Enfin, plusieurs tronçons humides ont été rencontrés, le long du GR 34 et du chemin de la vallée de Trobodec. Ces derniers ont été localisés et devront faire l'objet d'un aménagement spécifique.

### **1.8.3 LES USAGERS ET LES ACTEURS DU SITE**

#### **• LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

La principale activité est représentée par l'agriculture, grâce aux sièges d'exploitation situés dans les parties arrière-littorales, sur les plateaux. Elle repose sur des exploitations bovines et de la culture céréalière et légumière.

Si l'activité de ces exploitations agricoles est semblable au constat établi en 2006, il y a lieu de noter, depuis cette date, l'implication de la mairie dans la gestion de troupeau.

Depuis 2006, le CPIE Pays de Morlaix-Trégor est devenu ULAMIR-CPIE. Il continue de jouer également un rôle majeur dans la gestion et les usages du site : il encadre des chantiers d'insertion, organise des sorties pédagogiques et contribue de manière générale aux études et à la gestion de sites locaux d'intérêt écologique.

Enfin, d'autres activités sont également présentes en limite de périmètre mais n'ont aucune incidence notable sur sa fréquentation. Il s'agit du café et du musée rural.

Pour davantage d'informations, se référer au précédent plan de gestion (PIPA, 2006).

#### **• LES LOISIRS ET LE TOURISME**

Les activités de loisir et le tourisme demeurent globalement inchangés. Quelques précisions peuvent être apportées par rapport à la description du plan de gestion de 2006.

Le site est fréquenté pour ses attraits sportif et touristique. Le sentier littoral intègre une boucle pédestre de 8 km avec des variations altimétriques allant de 5 à 85 m, constituant alors d'importants dénivelés. Le sentier principal est relativement sportif.

La pointe de Beg an Fry est également fréquentée par les escaladeurs. En effet, 22 voies de difficultés 3 à 7c, sont accessibles dont certaines sont équipées de spits en inox et de scellements (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, version du 11/09/2019).

De plus, le site est usité par les parapentistes et les modélistes. Plusieurs zones de décollage peuvent être utilisées entre la pointe de Beg an Fry et Saint Jean-du-Doigt. Les atterrissages se font obligatoirement sur les crêtes et non sur les plages ce qui nécessite une expérience confirmée en parapente.



*Parapente à la pointe de Beg an Fry*



*Site d'escalade (FFME, 2018)*

#### 1.8.4 LA FRÉQUENTATION

Comme auparavant, la fréquentation sur l'ensemble du site reste globalement modérée. Toutefois, un éco-compteur installé le long du GR 34 à proximité de la pointe faisait état d'environ 30 000 passages annuels (à noter que les autres compteurs placés le long du GR 34 indiquent une explosion des chiffres de fréquentation).

Des considérations supplémentaires sont à prendre en compte :

- Une réflexion est portée sur la capacité d'accueil et la fréquentation du parking du bas de la vallée de Trobodec.
- En parallèle, un nouveau parking va être créé en haut de la vallée de Trobodec. Il permettra d'augmenter la capacité d'accueil du musée et limitera la pression de stationnement en bas de la vallée.
- Un tronçon du GR 34 se situe trop à proximité de la zone de nidification du grand corbeau.
- Les pointes rocheuses sont sujettes au dérangement des espèces faunistiques rupestres.
- Un risque de conflit entre usage et intérêt écologique existe entre l'activité d'escalade et la conservation d'espèces d'intérêt patrimonial.
- Enfin, une réflexion est portée sur l'augmentation de la surface de pâturage de ce secteur.

À noter que les pelouses aérohalines d'intérieur présentaient un faciès piétiné démontrant ainsi une fréquentation et une érosion plus importantes des pointes rocheuses. Cet aspect devra par la suite être contrôlé et limité.

### 1.8.5 LA GESTION

La gestion du site est principalement assurée, d'une part, par la commune au moyen d'un troupeau mixte (ovins, caprins et bovins) et, d'autre part, par ULAMIR-CPIE qui procède à de la fauche en bordure de sentier. Quelques actions ponctuelles sont également réalisées pour l'entretien des sentiers (débroussaillage, coupe de bois, etc.).

Le troupeau permet d'assurer une gestion écologique et fournit un attrait touristique à la vallée. En effet, le secteur pâturé se cantonne à quelques parcelles de la vallée de Trobodec. Le troupeau est formé de vaches écossaises de type Highland cattle, de moutons d'Ouessant ainsi que de biquettes naines. La vallée est munie d'équipements agricoles tels que des grillages fixes et amovibles ainsi que d'un abri (ruine). Un râtelier à foin et une zone de contention sont également présents dans la parcelle du haut.

Les recherches bibliographiques ont permis de mettre en évidence une gestion anciennement par le feu. Cette pratique a notamment été observée sur le site du Kanol ar marc'h (Guimaëc) en 2012 (CBNB, 2019), secteur constitué de stations à *Tephroses helenitis subsp. helenitis* et à *Platanthera chlorantha*.

Remarque : des parcelles anciennement pâturées sont actuellement en déprise. Une partie des formations végétales intéressantes ne bénéficient alors plus de gestion et risquent de disparaître. Les activités agricoles doivent être maintenues ou remises en place sur ces secteurs.

### 1.8.6 LA SÉCURITÉ

Des balises de sécurité ont été installées le long du sentier du GR 34, avec une proportion plus importante sur la partie la plus accidentogène, c'est-à-dire sur le secteur ouest du site.

Des risques d'accident sont également effectifs dans le secteur est du fait de la présence de tronçons humides.

Le moulin de Trobodec a été restauré et ne présente plus de risque d'accident. Toutefois, la retenue d'eau signalée en 2006 comme étant en mauvaise état, n'a pas fait l'objet d'aménagement récent et présente donc les mêmes dangers.

Enfin, le risque d'incendie est en augmentation du fait de la progression des landes à fougères et des fourrés. En effet, ces couvertures végétales peuvent favoriser l'apparition de « feux au sol ou courants », qui se développent rapidement. Le vent, fréquemment présent en contexte littoral, peut alors constituer un facteur de progression non négligeable.

À noter que les zones de pentes présentent des caractéristiques de propagation opposées en fonction de la localisation du point de départ du feu : si celui-ci se déclenche en contrebas, la pente est un facteur d'accélération ; à l'inverse, s'il se situe en hauteur, la pente forme un frein.

Le risque d'incendie peut faire l'objet de mesures spécifiques. Le maintien ou la mise en place de zones ouvertes constitueraient par exemple des barrières naturelles et limiteraient la propagation des incendies.

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**PATRIMOINE, ACTIVITÉS,  
USAGES ET ÉQUIPEMENTS**

Planche 1

▭ Périmètre d'étude

**Patrimoine**

- 🏠 Blockhaus
- ★ Fontaine
- ◆ Moulin trobodec
- ▲ Musée rural
- \* Ruine
- ⋯ Muret

**Aménagements**

- ▭ Aire de pique-nique
- ▭ Parking
- Barrière
- ▨ Marches
- ◆ Poutrelles béton
- ◆ Passerelle
- ⊗ Pont
- ⊙ Vanne en bois
- ⊙ Buse

**Activités - usages**

- ▭ Plage
- ▭ Zone de mouillage de bateaux de plaisance
- ▨ Site de pêche à pied
- ▨ Site de chasse sous-marine
- 🧗 Site d'escalade
- 🪂 Site d'envol des parapentes

**Activités - usages**

- Sentiers
- Indication GR (marquage, borne, panneau)
- Indication PR (marquage, borne, panneau)
- Indication autre sentier (panneau en bois)
- ▭ Panneau du Conservatoire du littoral
- ▭ Panneau d'informations
- ⊗ Borne de sécurité

▨ Exploitation agricole

— Cours d'eau

Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020



0 50 100  
Mètres

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**PATRIMOINE, ACTIVITÉS,  
USAGES ET ÉQUIPEMENTS**

Planche 2

□ Périmètre d'étude

**Patrimoine**

- |   |                 |   |             |
|---|-----------------|---|-------------|
| ⬠ | Blockhaus       | ▲ | Musée rural |
| ★ | Fontaine        | ✱ | Ruine       |
| ◆ | Moulin trobodec | ⋯ | Muret       |

**Aménagements**

- |    |                     |   |               |
|----|---------------------|---|---------------|
| ■  | Aire de pique-nique | ◆ | Passerelle    |
| □  | Parking             | ⊗ | Pont          |
| —  | Barrière            | ⊙ | Vanne en bois |
|    | Marches             | ⊙ | Buse          |
| ◆— | Poutrelles béton    |   |               |

**Activités - usages**

- |     |   |
|-----|---|
| ■   | Plage                                     |
| □   | Zone de mouillage de bateaux de plaisance |
| /// | Site de pêche à pied                      |
| ⋯   | Site de chasse sous-marine                |
| ⬠   | Site d'escalade                           |
| ⬠   | Site d'envol des parapentes               |

**Activités - usages**

- |   |  |
|---|--|
| — | Sentiers                                   |
| ● | Indication GR (marquage, borne, panneau)   |
| ● | Indication PR (marquage, borne, panneau)   |
| ● | Indication autre sentier (panneau en bois) |
| □ | Panneau du Conservatoire du littoral       |
| □ | Panneau d'informations                     |
| ✕ | Borne de sécurité                          |

▨ Exploitation agricole

— Cours d'eau

Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020



0 50 100  
Mètres

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**PATRIMOINE, ACTIVITÉS,  
USAGES ET ÉQUIPEMENTS**

Planche 3

□ Périmètre d'étude

**Patrimoine**

- 🏠 Blockhaus
- ★ Fontaine
- ◆ Moulin trobodec
- ▲ Musée rural
- \* Ruine
- ⋯ Muret

**Aménagements**

- Aire de pique-nique
- Parking
- Barrière
- ▤ Marches
- ◆ Poutrelles béton
- ◆ Passerelle
- ⊗ Pont
- ⊙ Vanne en bois
- ⊙ Buse

**Activités - usages**

- Plage
- Zone de mouillage de bateaux de plaisance
- ▤ Site de pêche à pied
- ⋯ Site de chasse sous-marine
- 🧗 Site d'escalade
- 🪂 Site d'envol des parapentes

**Activités - usages**

- Sentiers
- Indication GR (marquage, borne, panneau)
- Indication PR (marquage, borne, panneau)
- Indication autre sentier (panneau en bois)
- 📋 Panneau du Conservatoire du littoral
- 📋 Panneau d'informations
- ⊗ Borne de sécurité

▨ Exploitation agricole

— Cours d'eau

Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020



0 50 100  
Mètres

## 2 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Au vu des informations collectées, le site présente des intérêts multiples tant sur les plans écologique et paysager que par rapport aux usages et pratiques.

Le patrimoine biologique est sensiblement identique à celui observé en 2006, lors du précédent plan initial de protection et d'aménagement (PIPA). En effet, l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire a été réobservé.

Néanmoins, ce patrimoine biologique doit faire l'objet, dans certains cas, d'une réflexion, d'aménagement spécifique et/ou d'une réadaptation de la gestion. Les pointes rocheuses, par exemple, présentes dans le secteur ouest sont davantage fréquentées qu'en 2006, ce qui impacte la couverture végétale dont certains habitats d'intérêt communautaire mais aussi l'avifaune qui y niche. Les stratégies de fréquentation et de gestion de ces secteurs doivent alors être questionnées et réadaptées.

À noter que la majorité des stations d'espèces et des habitats d'intérêt patrimonial se situe sur la moitié ouest du périmètre. Ce secteur constitue un enjeu fort en termes de biodiversité et de patrimonialité. La priorité y est donc de suivre l'évolution des espèces remarquables et de maintenir les facteurs écologiques favorables à leur conservation.

Comme constaté dans le précédent plan de gestion, la politique locale a permis de préserver ce site d'une grande valeur biologique et paysagère. Ce site repose sur une gestion partagée entre Morlaix communauté (coordinateur), la commune de Guimaëc et l'ULAMIR. L'originalité de ce territoire découle des facteurs écologiques en partie liés au littoral mais également aux facteurs humains (agriculture, entretien etc.). Seules quelques activités courantes doivent être encadrées afin de garantir le maintien des espèces d'intérêt patrimonial et diminuer la dangerosité de certains secteurs.

Le bilan de l'évolution des habitats et de la flore d'intérêt patrimoniale, le bilan sur les intérêts faunistiques, ainsi que le bilan du contexte humain permettent d'identifier les grands enjeux de la poursuite de la gestion du site. Ces enjeux sont :

- la biodiversité et les habitats et espèces d'intérêt patrimonial : au regard de cet enjeu, ont été notés trois facteurs de dégradation, à savoir la fermeture des milieux, la présence d'espèces invasives et l'assèchement de certaines zones ;
- l'accueil du public et la fréquentation du site : le site présente un certain nombre d'atouts qui expliquent cette fréquentation, mais la pression croissante sur certaines zones d'intérêts écologiques justifie une prise en compte pour réguler ces usages ;
- la mise en valeur du patrimoine bâti : la présente mission a permis de pointer les intérêts d'une valorisation de ce patrimoine.

Des actions déjà proposées en 2006 sont toujours d'actualité, mais des éléments d'analyse complémentaire ainsi que le constat de l'évolution du site sur le plan humain et écologique ont permis de préciser de nouvelles actions.

## 3 ACTIONS À MENER

### 3.1 PROPOSITIONS D' ACTIONS

Le présent plan propose 28 actions.

<b>Synthèse des actions à mener</b>
-------------------------------------

Orientations	Objectifs	Actions
Réouvrir les milieux d'intérêt écologique	Objectif 1 : Conserver la biodiversité	Action 1.1 : Acquérir des parcelles prioritaires à la réouverture et à la conservation des milieux
		Action 1.2 : Maintenir les activités agricoles
		Action 1.3 : Expérimenter les techniques de rajeunissement des landes à fougères (fauche, tassage, pâturage, etc.)
Surveiller la fermeture des milieux		Action 1.4 : Contrôler le développement du pin maritime sur la pointe de Beg an Fry
Contrôler la propagation des espèces invasives		Action 1.5 : Réaliser une veille sur les espèces invasives
		Action 1.6 : Réaliser des campagnes d'arrachages des invasives avérées sur le site
Maintenir et favoriser les espèces floristiques d'intérêt patrimonial		Action 1.7 : Poursuivre les suivis des espèces floristiques d'intérêt patrimonial
		Action 1.8 : Délimiter les stations des espèces floristiques d'intérêt patrimonial
		Action 1.9 : Faucher les bordures de sentiers en contournant les stations pendant la période printanière et estivale (de mai à juillet)
		Action 1.3 : Expérimenter les techniques de rajeunissement des communautés végétales (fauche exportatrice, tassage, pâturage, etc.)
Limiter le dérangement de l'avifaune des falaises		Action 1.10 : Maintenir des fourrés en front de falaise ou reculer le sentier littoral à proximité de la nidification du grand corbeau
		Action 1.11 : Proscrire la pratique de l'escalade sur les falaises littorales de février à juin (inclus)
	Action 1.12 : Interdire la mise en place de nouvelles voies d'escalade	
Suivre l'érosion des zones d'intérêt paysager	Objectif 2 : Accueillir le public et suivre la fréquentation du site	Action 2.1 : Mettre en place un suivi de l'érosion de la pointe de Beg an Fry
Développer les fenêtres visuelles sur la mer		Action 2.2 : Aménager des fenêtres visuelles dans la partie est du sentier littoral (terrassment, débroussaillage, élagage)
		Action 2.3 : Entretenir les fenêtres visuelles déjà existantes (débroussaillage, élagage)
		Action 2.4 : Aménager les tronçons de sentier humide
Améliorer et sécuriser le sentier		Action 2.5 : Aménager les zones accidentogènes et entretenir la sécurisation du site
		Action 2.6 : Relever tous les 5 ans le cheminement des cours d'eau de la partie est du territoire
		Action 2.7 : Créer et conforter des voies d'accès pompiers

Orientations	Objectifs	Actions
Informers les usagers	Objectif 2 : Accueillir le public et suivre la fréquentation du site	Action 2.8 : Placer une borne à l'extrémité ouest du territoire
		Action 2.9 : Placer un panneau du Conservatoire du littoral à l'extrémité ouest du territoire
		Action 2.10 : Poursuivre le suivi de l'état de la signalétique
Limiter les accès aux engins motorisés		Action 2.11 : Placer un portique de limitation de hauteur en haut du vallon de Trobodec
		Action 2.12 : Étudier la faisabilité d'une fermeture périodique du vallon de Trobodec aux engins motorisés
Améliorer l'accessibilité au patrimoine historique		Action 2.13 : Engager une réflexion sur la mise en valeur de la chapelle Saint-Pol (accès, panneaux, etc.)
Conforter la retenue d'eau	Objectif 1 : Conserver la biodiversité	Action 2.14 : Réaliser un inventaire amphibiens et invertébrés (odonates)
	Objectif 2 : Accueillir le public et suivre la fréquentation du site	Action 2.15 : Effectuer les travaux de restauration de l'étanchéité de la digue/M : commune
		Action 2.16 : Entretien la digue/M : commune

Légende :

Niveau de priorité	Code couleur	Échelle de temps
Élevé		<= 2 ans
Moyenne		± 5 ans
Basse		>= 10 ans

Deux des actions précédemment citées nécessitent des précisions car une intervention mal adaptée pourrait avoir l'effet inverse de celui souhaité. Dans le cas présent, leur conséquence pourrait engendrer une dégradation de la biodiversité remarquable du site.

Les **campagnes d'arrachage** des espèces invasives doivent être réalisées avant la période de fructification afin de limiter leur dispersion. L'ensemble du plant est supprimé de manière à limiter au maximum la dispersion de clone. Les fragments sont évacués dans des contenants tels que des bacs ou des sacs poubelles puis sont incinérés ou stockés sur une surface plane telle qu'une bâche ou une dalle en béton, de manière à favoriser leur dessiccation. Cette opération peut faire l'œuvre d'un chantier participatif visant à sensibiliser la population locale au sujet des espèces invasives ainsi qu'à dynamiser les activités en lien avec le patrimoine naturel du site.

Les actions de **conservation de la petite-centaurée** nécessitent une acquisition foncière afin d'engager des mesures de gestion. Ces dernières doivent être orientées de manière à conserver les milieux ouverts. Les principales actions devront alors correspondre à des opérations de lutte contre la fermeture du milieu et plus spécifiquement sur la fougère aigle ainsi que sur l'ajonc d'Europe. Ces opérations peuvent être de différentes natures : fauche avec exportation, battage de la fougère aigle ou pâturage extensif. La station située à Runglaz constitue l'unique localité bretonne pâturée. La particularité de cette gestion devra être conservée afin d'enrichir les connaissances sur les modalités de gestion favorables à la conservation de *Centaureum portense*. Le propriétaire actuel sera contacté afin d'identifier au préalable les conditions d'exploitation historiques et actuelles de la parcelle n° 0098. Ces informations sont nécessaires à l'établissement d'une gestion opérationnelle du site.

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**PROPOSITIONS D' ACTIONS  
ET MESURES DE GESTION**

-  Périmètre d'étude
-  Sentier de randonnée (GR34)
- Gestion des milieux**
  -  Activité agricole à pérenniser (pâturage, fauche)
  -  Conversion des cultures en prairies (objectif à long terme)
  -  Engager une réflexion sur la gestion des landes à fougère (pâturage, fauche ou battage)
  -  Préserver la quiétude (zone de nidification)
  -  Veille des espèces exotiques
  -  Élimination des espèces exotiques
  -  Entretien du sentier par fauche dirigée (évitement des stations d'espèce d'intérêt patrimonial)
- Fréquentation et sécurité**
  -  Passage en zone humide à réaménager
  -  Passage à clarifier
  -  Passage accidentogène à aménager
  -  Finaliser la sécurisation du blockhaus
  -  Panneau Cdl à ajouter
  -  Borne à installer
  -  Création d'une fenêtre visuelle
  -  Entretien d'une fenêtre visuelle
  -  Portique de limitation de hauteur à installer
  -  Mise en valeur de la chapelle Saint-Pol
- Gouvernance**
  -  Parcelle prioritaire à l'acquisition
  -  Propriété du Conservatoire du littoral

Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020



0 100 200  
Mètres

## Synthèse des actions et des moyens

Actions	Description / Étapes	Moyens humains		Moyens matériels	Moyens financiers
		Conservatoire du littoral	Externe (Morlaix communauté, ULAMIR-CPIE, CBNB, BV, etc.)		
Action 1.1 : Acquérir des parcelles prioritaires à la réouverture et à la conservation des milieux	Démarchage foncier pour l'acquisition des parcelles prioritaires : B634, B635, B636, B637, A98, A99, représentant un total de 2,87 ha.	0,5 jr/an	-	-	8 000€/ha 22 960€ total
Action 1.2 : Maintenir les activités agricoles	Échanger avec les exploitants agricoles sur les modalités d'usages des terres arables du site de Beg an Fry	Prise de contact : 0,5 jr/an	-	-	-
Action 1.3 : Expérimenter les techniques de rajeunissement des landes à fougères	Étape n°1 : Réflexions, prospections et localisations des sites d'interventions	1 jour/2-3 ans	-	Matériel de génie écologique : rouleau brise-fougère, débroussailleuse, faucille, abreuvoir, traction animale, etc. Matériel de protection : gants, casque	-
	Étape n°2 : Intervention de rajeunissement de la végétation à l'aide de techniques de génie écologique comme la fauche exportatrice, le tassage, le pâturage, etc.	-	Technicien : 2 jours/an		
	Étape n°3 : Suivi de l'expérimentation	-	Écologue : 0,5 jour/an		
Action 1.4 : Contrôler le développement du pin maritime sur la pointe de Beg an Fry	Intervention d'arrachage du pin maritime	-	Technicien : 1 jour/an	Matériel de protection : gants Matériel commun : tire-fort	-
Action 1.5 : Réaliser une veille sur les espèces invasives	Prospections des secteurs à risque	-	Technicien : 1 jour/5 ans	Matériel d'inventaire : carte, orthophotographie, GPS	-
Action 1.6 : Réaliser des campagnes d'arraches des invasives avérées sur le site	Étape n°1 : Intervention d'arrachage	-	Technicien : 1,5 jour	Matériel de protection : gants Matériel polyvalent : fourche-bêche, bac de transport	-
	Étape n°2 : Suivi des stations d'intervention	-	Technicien : 0,5 jour/an		
Action 1.7 : Poursuivre les suivis des espèces floristiques d'intérêt patrimonial	Étape n°1 : Inventaires floristiques des espèces d'intérêt patrimonial	-	Naturaliste : 1 jour/an	Matériel d'inventaire : orthophotographie, GPS, fiches de terrain, etc.	-
	Étape n°2 : Numérisation et transmission des données	-	Naturalistes : 0,5 jour/an		
Action 1.8 : Délimiter les stations des espèces floristiques d'intérêt patrimonial	Délimiter annuellement les 22 stations d'espèces d'intérêt patrimonial en bordure de sentier, avant la fauche de printemps	-	Naturalistes : 1 jour/an	Matériel de délimitation : tiges, ficelles, marquage au sol, etc.	10 €/station d'espèce : 220€ total
Action 1.9 : Faucher les bordures de sentiers en contournant les stations pendant la période printanière et estivale (de mai à juillet)	Poursuivre les mesures de fauche des sentiers tout en contournant les stations d'espèce d'intérêt patrimonial durant leur période de floraison	-	À définir avec ULAMIR-CPIE	Matériel polyvalent : débroussailleuse	À définir avec ULAMIR-CPIE (environ 2€/m <sup>2</sup> )
Action 1.10 : Maintenir des fourrés en front de falaise ou reculer le sentier littoral à proximité de la nidification du grand corbeau	Étape n°1 : Réflexions de l'action à mener	0,5 jour	0,5 jour	Matériel polyvalent : débroussailleuse Matériel de protection : gants, masque, harnais de soutien, casque, chaussures et pantalon de protection.	-
	Étape n°2 : Action de limitation du dérangement de l'avifaune des falaises	-	Technicien : 1 jour		

Actions	Description / Étapes	Moyens humains		Moyens matériels	Moyens financiers
		Conservatoire du littoral	Externe (Morlaix communauté, commune, ULAMIR-CPIE, CBNB, BV, etc.)		
Action 1.11 : Proscrire la pratique de l'escalade sur les falaises littorales de février à juin (inclus)	Mise en place d'une réglementation locale et périodique afin de limiter le dérangement de la faune d'intérêt patrimonial pendant les périodes de reproduction	0,5 jour	-	-	-
Action 1.12 : Interdire la mise en place de nouvelles voies d'escalade	Mise en place d'une réglementation locale et continue afin d'interdire la création de nouvelles voies d'escalade	0,5 jour	-	-	-
Action 2.1 : Mettre en place un suivi de l'érosion de la pointe de Beg an Fry	Étape n°1 : Définition du protocole et localisation des stations de suivi	1 jour	-	-	-
	Étape n°2 : Suivi annuel des indicateurs d'érosion	-	Écologue : 0,5 jour/an	Matériel d'inventaire : appareil photographique, fiche de terrain	
Action 2.2 : Aménager des fenêtres visuelles dans la partie est du sentier littoral (terrassement, débroussaillage, élagage)	Étape n°1 : Chantier de création des fenêtres visuelles	-	Technicien : 2 jours	Matériel polyvalent : tronçonneuses, cisailles, sécateurs	-
	Étape n°2 : Chantier d'entretien des fenêtres visuelles	-	Technicien : 1 jour/an	Matériel de protection : gants, masque, harnais de soutien, casque, chaussures et pantalon de protection	
Action 2.3 : Entretenir les fenêtres visuelles déjà existantes	Chantier d'entretien des fenêtres visuelles déjà existantes : débroussaillage, élagage, etc.	-	Technicien : 1 jour/an	Matériel polyvalent : tronçonneuses, cisailles, sécateurs, etc. Matériel de protection : gants, masque, harnais de soutien, casque, chaussures et pantalon de protection	-
Action 2.4 : Aménager les tronçons de sentier humide	Pose de roche/galets/graviers de tailles variables sur les 660 mètre linéaire de passages humides	-	Technicien : 8 jours	Matériel polyvalent : brouette, pelle, etc.	50€/m linéaire de sentier Total : 33 000€
Action 2.5 : Aménager les zones accidentogènes et entretenir la sécurisation du site	Comblent le blockhaus, pose de clôture et de barrière dans les secteurs à risque	-	Technicien : 1 jour/3 ans	Matériel polyvalent : masse, pinces, etc.	50€/m linéaire de clôture 100€/m <sup>3</sup> de sable/gravier 50€/m linéaire de barrière en rondins de bois Total : 1 500€
Action 2.6 : Relever tous les 5 ans le cheminement des cours d'eau de la partie est du territoire	Étape n°1 : Suivre le cheminement des cours d'eau	-	Technicien : 1 jour/5 ans	Matériel d'inventaire : GPS, orthophotographie, fiche terrain	-
	Étape n°2 : Numérisation et transmission des données	-	Technicien : 0,5 jour/an		

Actions	Description / Étapes	Moyens humains		Moyens matériels	Moyens financiers
		Conservatoire du littoral	Externe (Morlaix communauté, ULAMIR-CPIE, CBNB, BV, etc.)		
Action 2.7 : Créer et conforter des voies d'accès pompiers	Étape n°1 : Localiser les voies d'accès pompiers	0,5 jour	0,5 jour	-	À définir avec l'entreprise
	Étape n°2 : Aménagement des voies d'accès pompiers	-	À définir avec l'entreprise		
Action 2.8 : Placer une borne à l'extrémité ouest du territoire	Pose d'une borne	-	Technicien : 0,5 jour	Matériel polyvalent : bêche, houe, etc.	85€ prix unitaire
Action 2.9 : Placer un panneau du Conservatoire du littoral à l'extrémité ouest du territoire	Étape n°1 : Conception du panneau	0,5 jour	-	Matériel polyvalent : masse, bêche, houe	900€ prix unitaire
	Étape n°2 : Pose du panneau	0,5 jour	-		
Action 2.10 : Poursuivre le suivi de l'état de la signalétique	Étape n°1 : Inventaire / prospection	-	Technicien : 1 jour/3 ans	Matériel d'inventaire : orthophotographie, GPS, appareil photographique	-
	Étape n°2 : Mise en forme et transmission des données	-	Technicien : 0,5 jour/3 ans		
Action 2.11 : Placer un portique de limitation de hauteur au haut du vallon de Trobodec	Pose du portique de limitation de hauteur afin de maîtriser le stationnement du parking du bas de la vallée de Trobodec	-	À définir avec l'entreprise	-	1 500€ prix unitaire
Action 2.12 : Étudier la faisabilité d'une fermeture périodique de la vallée de Trobodec aux engins motorisés	Étape n°1 : Concertation avec les usagers et établissement d'un calendrier de fermeture	1 jour	1 jour	Matériel de communication : power point, enquête sociologique, etc.	-
	Étape n°2 : Aménagement routier	-	À définir avec l'entreprise	-	À définir avec l'entreprise
Action 2.13 : Engager une réflexion sur la mise en valeur de la chapelle Saint Pol (accès, panneaux...)	Réflexion et concertation sur la stratégie d'aménagement de la chapelle Saint Pol	1 jour	1 jour	Matériel de communication : power point, enquête sociologique, etc.	-
Action 2.14 : Réaliser un inventaire amphibiens et invertébrés (odonates)	Étape n°1 : Inventaire / prospection	-	Naturaliste : 0,5 jour et 1 nuit	Matériel d'inventaire : GPS, orthophotographie, appareil photographique	2 000€
	Étape n°2 : Mise en forme et transmission des données	-	Technicien : 0,5 jour		
Action 2.15 : Effectuer les travaux de restauration de l'étanchéité de la digue	Étape n°1 : Adapter les travaux en fonction des potentiels enjeux	0,25 jour	Commune : 1 jour	-	-
	Étape n°2 : Réaliser les travaux d'étanchéité	-	À définir avec l'entreprise	-	50 900€ HT et hors coûts MOE
Action 2.16 : Entretien la digue	Effectuer un entretien courant de la digue (débroussaillage)	-	Technicien : 1 jour/ans	Matériel polyvalent : débroussailleuse, sécateurs, etc. Matériel de protection : gants, masque	-
TOTAL	Interventions uniques	6,25 jours	17 jours et 1 nuit	Matériel polyvalent et d'inventaire scientifique	113 065€
	Interventions annuelles	1,3 jours/an	11,6 jours/an	Matériel polyvalent et de communication	-

### 3.2 MODALITÉS DE SUIVIS

Parmi les actions précédemment citées, trois correspondent à la réalisation d'une étude scientifique par mise en place d'un suivi spécifique. Ces mesures scientifiques constituent des outils de médiation mais surtout d'aide à la prise de décision. Afin de garantir la qualité de ces suivis et une fois les protocoles établis, chacune de ces études peut faire l'objet d'une fiche descriptive mettant en évidence les hypothèses, les objectifs précis, la méthodologie et les indicateurs de suivi (annexe 2 : modèle de fiche d'étude scientifique, inspiré des CEN).

- **Action 2.1 : Mettre en place un suivi de l'érosion de la pointe de Beg an Fry**

Cette opération consistera à suivre l'érosion de la pointe de Beg an Fry. Afin de minimiser les charges consacrées à cette étude, les observations peuvent être assurées par des saisies photographiques annuelles.

Chaque intervention devra être opérée sur une période fixe, durant des conditions météorologiques similaires ainsi qu'à des emplacements déterminés (coordonnées GPS à préciser).

Les photographies devront mettre en évidence l'évolution visuelle de la surface en sol nu et de la nature de la végétation (physionomie et nature des espèces). Si les placettes de suivi sont de faibles surfaces (environ 1 m<sup>2</sup>), les photographies pourront être faites à l'aide d'un cadrat posé au sol et accompagnées d'une fiche précisant la date, le nom de l'auteur et le numéro de la station de suivi.

Les placettes de suivi devront être représentatives de la variabilité du type de fréquentation, de la dynamique et des habitats concernés (landes sèche et pelouses des fronts rocheux). Les hypothèses correspondant à une augmentation de l'érosion doivent engager des mesures de canalisation du public.

- **Action 1.4 : Mettre en place un suivi du développement du pin maritime sur la pointe de Beg an Fry**

Un suivi écologique pourra être mis en œuvre afin de contrôler le développement du pin maritime sur la lande sèche de la pointe de Beg an Fry. Il peut être réalisé de différentes manières : l'échantillonnage des placettes de suivi peut être fixe ou sélectionné de manière aléatoire sur la zone d'étude.

Cette mesure consistera à caractériser de manières quantitative et qualitative les pins maritimes (nombre de pieds, âge des individus, recouvrement, etc.). Des paliers de développement du pin maritime doivent impérativement être identifiés afin de déclencher des mesures de génie écologique associées et d'établir des opérations d'intervention appropriées.

Le renouvellement de l'acquisition de donnée pour ce suivi pourra être assuré tous les 5 ans. Les hypothèses établies devront caractériser les mesures adaptatives de réouverture du milieu, tels que de la coupe et de l'arrachage de résineux.

- **Action 1.7 : Poursuivre des suivis des espèces floristiques à enjeux**

Ces suivis peuvent concerner deux types d'espèces cibles :

- les espèces d'intérêt patrimonial : la petite centaurée fausse-scille (*Centaurium erythraea*), la platanthère à feuille verdâtre (*Platanthera chlorantha*), le séneçon à feuilles spatulées (*Tephrosia helenitis*) et l'avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) ;
- les espèces invasives : griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*), renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et laurier palme (*Prunus laurocerasus*).

La période favorable pour leur observation sur le terrain est comprise entre mai et juin pour les plus restrictives d'entre-elles.

La méthodologie consiste à parcourir l'ensemble du territoire et à localiser chaque station sur une photographie aérienne du site et/ou par la saisie de coordonnées GPS. Dans chacune de ces stations, la surface d'emprise et le nombre d'individus (pieds) devront être précisés. Il faudra alors renseigner les conditions stationnelles : pente (degré), exposition, luminosité, type de sol, gestion observée, actions biotiques, commentaire, type de végétation (ptéridaie, lande, prairie), photographie et/ou schéma de la station. Il sera également possible de réaliser des relevés phytosociologiques par station observée afin de participer à l'acquisition des connaissances sur les espèces remarquables.

Afin de faciliter et d'harmoniser les données issues des prospections, une fiche de terrain est proposée en annexe n°3 (inspirée des fiches CBNB). Les données pourront ensuite être transmises au CBNB afin de participer à la veille régionale des espèces patrimoniales.

Ces suivis sont à effectuer de préférence annuellement. Les hypothèses permettront d'adapter la gestion en fonction des tendances évolutives des espèces observées (période, type d'intervention, etc.).

## 4 CONCLUSION

Le site de Beg an Fry a conservé, dans son ensemble, ses spécificités d'usages et paysagères ainsi qu'un degré de conservation favorable à une biodiversité remarquable. En effet, les interventions de gestion et de conservation sont assurées par plusieurs structures locales (commune, communauté de communes, CPIE, associations) qui ont su préserver l'aspect sauvage et naturel du site (petits sentiers, peu de route à proximité, pression touristique raisonnable, etc.).

Beg an Fry est particulièrement intéressant pour ses attraits paysagers comme écologiques. Formé de sept unités de paysage, le site offre une diversité de paysages et de vues sur la mer attirant les amateurs de randonnées et d'activités « nature ». En effet, ce trait de côte possède un attrait de divertissement non négligeable à l'échelle locale car les activités peuvent y être variées, allant de la pêche à pied sur la grève à l'escalade sur les falaises littorales.

Concernant sa gestion, Beg an Fry doit toutefois continuer à faire l'objet de suivis écologiques afin de garantir le maintien des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial. La majorité des mesures déterminées en 2006 font aujourd'hui l'objet d'un renouvellement mais des précisions complémentaires sont apportées pour les années à venir.

Le site de Beg an Fry ayant peu changé, les enjeux et les objectifs opérationnels restent donc sensiblement les mêmes. Les problématiques communes entre les deux plans de gestion sont en lien avec la fréquentation du site (aménagement du sentier, sécurisation, limitation de l'accès aux camping-cars), l'acquisition foncière, la dynamique des milieux, la conservation et la valorisation du patrimoine historique comme écologique. L'analyse a d'ailleurs pu souligner la principale problématique écologique que représente la fermeture des milieux.

Toutefois, des nouvelles problématiques ont pu être identifiées récemment. Il s'agit notamment du changement d'usage du site (escalade, parapente, etc.), des modalités de fréquentation (limitation des engins motorisés, modification du sentier pour éviter le dérangement d'espèce sensible), du développement des espèces envahissantes et de la valorisation des fenêtres visuelles.

À partir de ces constats actualisés, une trentaine d'actions ont été formulées en intégrant les conclusions des échanges avec les acteurs locaux. Ces actions sont de différentes natures : certaines constituent des opérations ponctuelles alors que d'autres correspondent à des opérations courantes nécessitant une veille constante et une intervention régulière.

Les opérations ont été hiérarchisées en fonction de leur degré de priorité. Parmi les actions à mener aussi rapidement que possible, peuvent être cités le contrôle et la maîtrise des espèces invasives, la régulation de la pratique de l'escalade et la gestion par fauche des bordures de sentier.

## ANNEXES

ANNEXE N°1 : Bibliographie

ANNEXE N°2 : Fiche méthodologique par étude scientifique

ANNEXE N°3 : Fiche suivi des espèces cibles

ANNEXE n°4 : Cartographie des espèces invasives

ANNEXE N°5 : Toponymie du périmètre d'étude

## ANNEXE N°1 : BIBLIOGRAPHIE

CD29, 2019, Atlas des propriétés et zones de préemption départementales, Morlaix Communauté (pdf – 4,65 Mo). Accessible sur : [https://www.finistere.fr/content/download/41446/749585/file/CA\\_Morlaix%20Communaut%C3%A9.pdf](https://www.finistere.fr/content/download/41446/749585/file/CA_Morlaix%20Communaut%C3%A9.pdf)

CERESA, 2006, Site de Beg an Fry – Commune de Guimaëc – Plan Initial de Protection et d'Aménagement, 17 p.

CBNB, 2019, Zones d'inventaire floristique intégrées à la base de données du CBN de Brest : *Platanthera chlorantha* et *Senecio helenitis* subsp. *helenitis*, Synthèse des connaissances disponibles au CBN de Brest, le 14/05/2019.

H. DES ABBAYES, G. CLAUSTRES, R. CORILLON et P. DUPONT, 2012, Flore et Végétation du Massif Armoricaïn, t1, flore vasculaire, réédition d'Art Henry des Abbayes, 1304 p.

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, JOUE L206 du 22 juillet 1992 7p. Accessible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000339498&categorieLien=id>

DREAL Bretagne / Conseil régional de Bretagne / FEDER Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 44 p. & annexes.

CBNB, 2019, Base de données du CBN de Brest : *Centaureum scilloides*, version du 17/05/2019.

F. PELLOTE (Inra), P. CLERGEAU (MNHN), M. PASCAL (Inra), O. LORVELEC (Inra), J. HAURY (Agrocampus), S. MAGNANON (CBNB), J. PAGNY (OEB), E. CAMENEN (OEB), F. SIORAT (OEB), 2019, Principales espèces exotiques envahissantes en Bretagne : écologie, histoire, impacts, 231p.

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, version du 11/09/2019, disponible sur : <https://www.ffme.fr/site/falaise-fiche/1072.html>.

E. QUERE, R. RAGOT, J. GESLIN, S. MAGNANON, 2011, Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne, CBNB, 33p. Accessible sur : [http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/Liste\\_invasive\\_bzh.pdf](http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/Liste_invasive_bzh.pdf)

E. QUERE, J. GESLIN, 2016 - Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. DREAL Bretagne, Région Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest, 27 p. + annexes

E. LEBEURIER, 1934 – Collection Lebeurier -Musée du paysage et du Loup. Le cloître-Saint-Thégonnec (Finistère)

E. QUERE, 2018 – Actualisation du plan de conservation de la petite Centaurée fausse-scille (*Centaureum portense* (Brot.) Butcher) en Bretagne. Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 36 p. & annexe

E. QUERE, S. MAGNANON, O. BRINDEJONC, 2015 - Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne - Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN.

Élaboration du P.L.U - P.A.D.D - Commune de GUIMAEC, 2013. Accessible sur : [http://www.morlaix-communauté.bzh/Documents/Am%C3%A9nagement/PLUI-H/Guimaec/Pieces\\_écrites/2\\_PADD/29073\\_PADD\\_20131127.pdf](http://www.morlaix-communauté.bzh/Documents/Am%C3%A9nagement/PLUI-H/Guimaec/Pieces_écrites/2_PADD/29073_PADD_20131127.pdf)

F. SIORAT, P. LE MAO & P. YESOU (coords.), 2017 – Conservation de la faune et de la flore : listes rouges et responsabilité de la Bretagne. Penn Ar Bed, NO 227, 104 p. Accessible sur : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjG8tOzzd7jAhXhxoUKHXgKcF0QFjADegQIARAC&url=https%3A%2F%2Fwww.bretagne-vivante.org%2Fcontent%2Fdownload%2F4159%2F49258%2Fversion%2F1%2Ffile%2FPenn%2520ar%2520Bed%2520227%2520-%2520Listes%2520rouges.pdf&usg=AOvVaw3kSYs6pDEX4dx6n9wKXRuz>

CALVARIN G., 2015. Diagnostic solidité d'un ouvrage maçonné de retenue d'eau, Site n° 29 134 de Beg an Fry – Guimaëc. QCS Services – Département AUDIT & Assistance Technique, 73 p.

Histoire, Patrimoine et Noblesse de Bretagne, version du 04/03/2020. Accessible sur : <http://infobretagne.com/guimaec.htm>

J. MAOUT, 2019, Note sur l'avifaune d'intérêt patrimonial du territoire de Beg an Fry. 2 p.

J.-M. TISON, B. DE FOUCAULT (coords), 2014, FLORA GALLICA - FLORE DE FRANCE, Edition Biotope (Mèze), 1196 p.

T. QUELENNEC, 2001- Le Grand Corbeau *Corvus corax* en Bretagne. Penn Ar Bed 180-181 : 7-43p. Accessible sur : [http://pmb.bretagne-vivante.org:8090/pmb/uploads/PAB\\_queleennec\\_b\\_2001\\_180-181.pdf](http://pmb.bretagne-vivante.org:8090/pmb/uploads/PAB_queleennec_b_2001_180-181.pdf)

UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

GéoSAS, Portail de l'information géographique de l'UMRSAS - INRA - Agrocampus Ouest Carte des sols. Accessible sur : <http://www.sols-de-bretagne.fr/>

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, version du 11/09/2019, disponible sur : <https://www.ffme.fr/site/falaise-fiche/1072.html>

S. MAGNANON, 2005. Un plan d'action pour la sauvegarde de *Centaureum scilloides* en Bretagne, ERICA numéro 19, décembre, accessible sur : [http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/erica/erica\\_19\\_2005\\_21796.pdf](http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/erica/erica_19_2005_21796.pdf)

Y. LE GALL, 2015 - Les populations trégorroises de *Senecio helenitis* (L.) Schinz & Thell. E.R.I.C.A., 28 : 29-36. Accessible sur : [http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/erica/Le\\_Gall\\_2015\\_59857.pdf](http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/erica/Le_Gall_2015_59857.pdf)

Morlaix communauté :

Plan Local d'urbanisme intercommunal, Programme local de l'habitat – Document approuvé en Conseil de communauté le 10 février 2020 : Projet d'aménagement et de développement durables 35 p. – Règlement graphique, Tome 1 – Plan de zonage, 1 : 5 000<sup>ème</sup>, planche 5.

## ANNEXE N°2 : FICHE MÉTHODOLOGIQUE PAR ETUDE SCIENTIFIQUE

<b>Méthodologie scientifique</b> <input type="checkbox"/> Inventaire <input type="checkbox"/> Veille <input type="checkbox"/> Suivi	<b>Nom du protocole :</b>  	<b>Opération XX</b> <hr/> Version du __/__/__
--	-----------------------------------	---

		Avantage / Inconvénient
<b>Niveau de compétence requis</b>	<input type="checkbox"/> néophyte <input type="checkbox"/> averti <input type="checkbox"/> spécialiste	
<b>Rapidité</b>	<input type="checkbox"/> <i>presto</i> : $X < 0,5jr$ <input type="checkbox"/> <i>moderato</i> : $0,5jr < X < 2jrs$ <input type="checkbox"/> <i>lento</i> : $X > 2jrs$	
<b>Coût</b> (au regard de l'investissement matériel)	<input type="checkbox"/> <i>faible</i> : $X < 50 €$ <input type="checkbox"/> <i>modéré</i> : $50 € < X < 250 €$ <input type="checkbox"/> <i>élevé</i> : $X > 250 €$	

Définition de la question de recherche

Construction d'hypothèses alternatives

**H1 :**
**H0 :**

Plan d'échantillonnage

**Où / Caractéristiques des stations :**
**Cartographie :**
**Station :**

Localisation Nom lieudit	N° station	Superficie (m2)	Topographie	Pente (°)	Exposition	Commentaire

**Combien :**

Pendant combien de temps :

Tests de puissance / pré-études :

Récolte des données

Qui :

Quand :

Comment :

Données récoltées : lesquelles / de quelle nature :

Bancarisation (structuration) des données

Lieu de stockage dans le réseau (lien) :

Nom du (des) fichier(s) :

Format du (des) fichier(s) :

Méthodologie de bancarisation :

Analyse(s) envisagée(s)

Méthode statistique d'analyse :

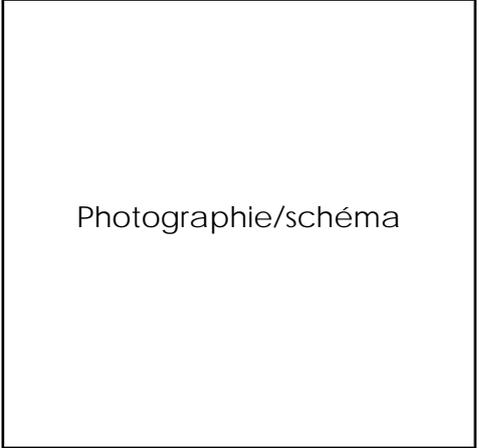
Teste de l'hypothèse : définition des seuils de valeurs et de leur implication :

Seuils retenus	Hypothèse
___ < X	H1 retenue
X < ___	H1 rejetée

Méthode informatique :

Plan de diffusion des résultats

### ANNEXE N°3 : FICHE SUIVI DES ESPECES CIBLES

Projet : Suivi d'espèces d'intérêt patrimonial / invasives	
Espèce concernée : .....	
N° relevé : .....	
Observateur : .....	
Date d'observation (jj/mm/aaaa) : ____/ ____/ _____	
Lieu-dit : .....	
Données GPS : .....	
Données stationnelles	
Exposition : N / NE / E / SE / S / SO / O / NO	
Pente (°) : ..... Surface (m <sup>2</sup> ) : .....	
Nombre d'individus : .....	
Nombre d'individus en fleur : .....	
Habitat(s) concerné(s) : .....	
Gestion observée : .....	
Actions abiotiques : .....	
Commentaires : .....	
.....	

## ANNEXE N°4 : CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES INVASIVES

Plan de gestion  
du site de Beg an Fry

**FLORE INVASIVE**

 Périmètre d'étude

**Flore invasive (statut en Bretagne)**

 Laurier palme (IA)

 Herbe de la pampa (IA)

 Arbre à papillon (IP)

 Renouée du Japon (IA)

 Mimosa (IP)

 Griffe de sorcière (IP)

*IA : invasive avérée*

*IP : invasive potentielle*

0 50 100  
Mètres

0 50 100  
Mètres

0 50 100  
Mètres

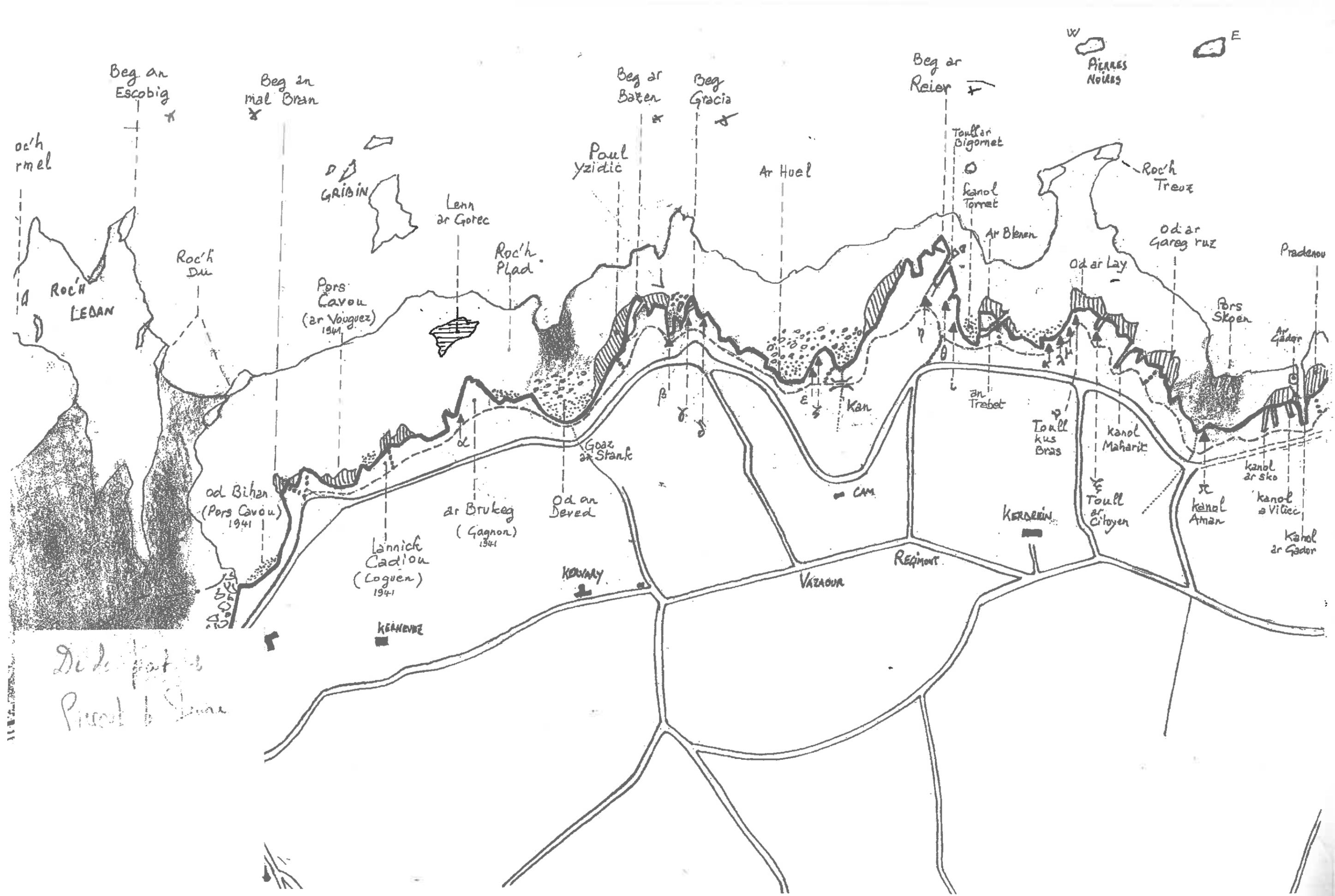
Sources : IGN BD Ortho  
Dates de terrain : juin 2019

Août 2020

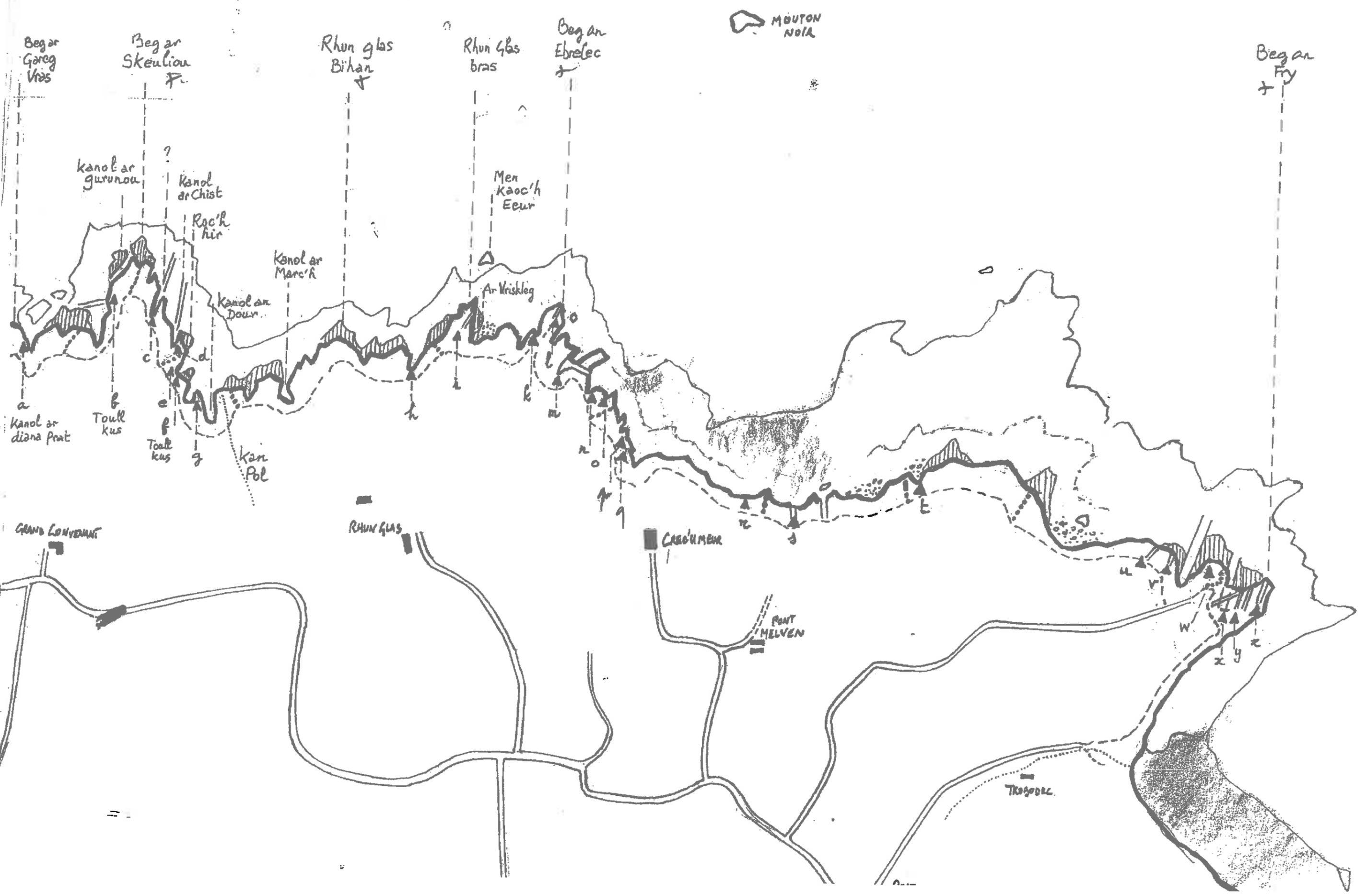


0 200 400  
Mètres

## ANNEXE N°5 : TOPONYMIE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



De la part de  
 Pors Cavou



Beg ar Grog Vras

Beg ar Skeuliou

Rhun glas Bihan

Rhun Glas bras

Beg an Ebrelec

Beg an Fry

MOUTON NOIR

kanol ar gurunou

kanol ar Chist

Roc'h hir

kanol ar Marc'h

Men Kaoc'h Eeur

Ar Krishleg

kanol ar Down

kanol ar Diana Prat

Toall kus

Toall kus

kanol Pol

GRAND LONDANT

RHUN GLAS

CREGUMER

PONT MELVEN

TROGOLC





Conservatoire du  
**littoral**